

# LE BULLETIN DES COMMUNES

ORGANE OFFICIEL  
DES ELUS

Election Municipale 2026

Les Acteurs du Développement



GRANDS  
DOSSIERS



FINANCES &  
MARCHÉS PUBLICS

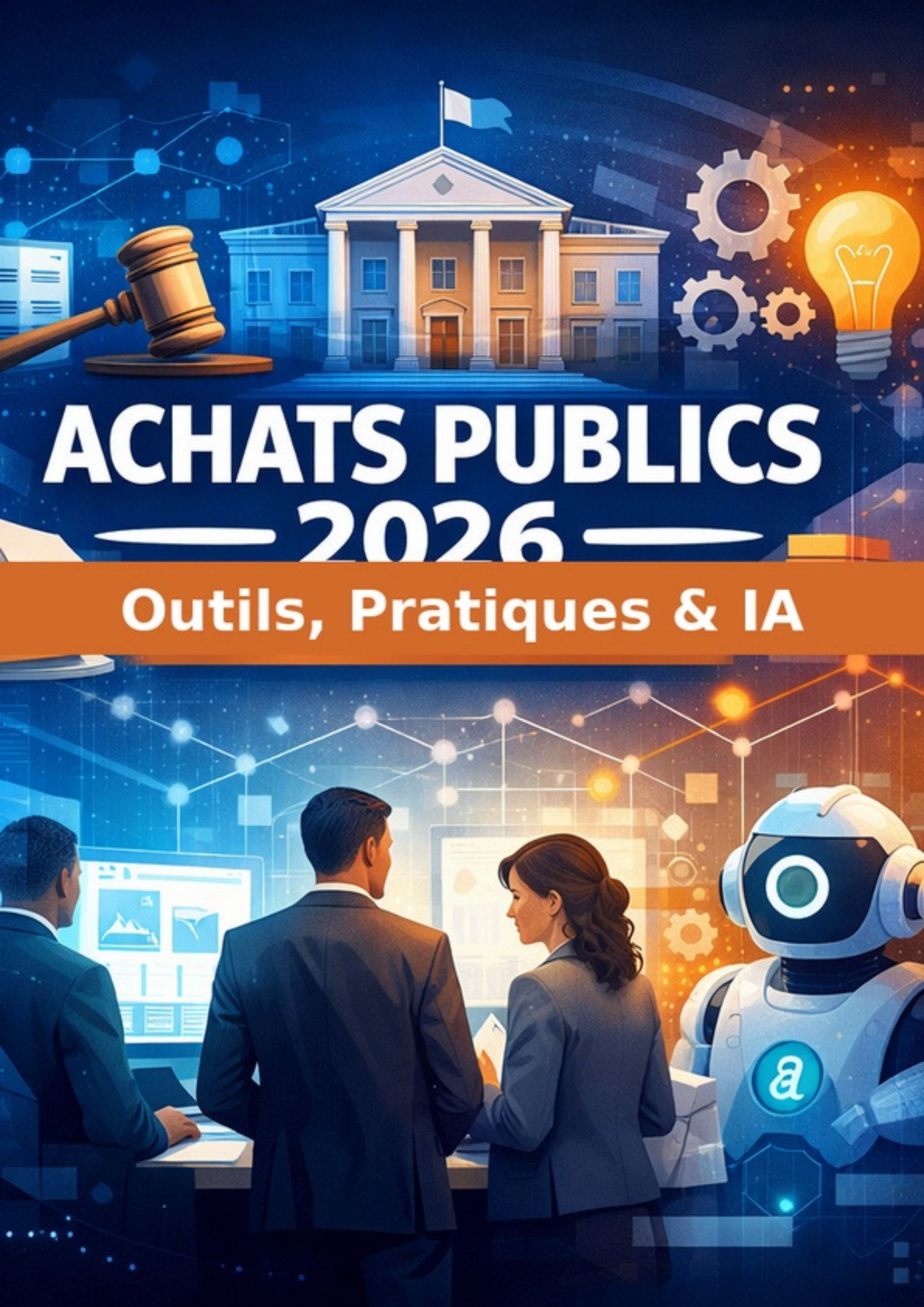


VIE LOCALE,  
SERVICES &  
CITOYENNETÉ



PAROLES D'ÉLUS,  
OUTILS & AGENDA





# ACHATS PUBLICS — 2026 —

Outils, Pratiques & IA





**Rendez-vous** sur notre **Portail National des Collectivités** pour suivre en temps réel toute l'actualité des communes.

**[www.bulletindescommunes.net](http://www.bulletindescommunes.net)**

Suivez-nous sur :





# SOMMAIRE

## EDITO

- 6** | Élections municipales 2026 : un mandat sous haute exigence

## REPÈRES

- 8** | Municipales 2026 : 10 chiffres pour comprendre l'enjeu
- 10** | Cinq enjeux majeurs pour les maires de demain
- 14** | Le maire en 2026 : un élu en première ligne

## GRANDS DOSSIERS

- 16** | Municipales 2026 : ce qui change pour les communes
- 18** | Règles du jeu : les fondamentaux à maîtriser avant le scrutin
- 20** | Maires ruraux, maires urbains : des réalités différentes, des défis communs

## SOLUTIONS & PARTENAIRES

- 22** | Les partenaires d'un mandat réussi : qui fait quoi ?
- 24** | Structurer son projet de mandat avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage

- 26** | Choisir ses partenaires : dix critères pour décider en confiance

- 28** | Notre rôle, c'est de sécuriser les décisions des élus dans la durée

## FINANCES & MARCHÉS PUBLICS

- 30** | Municipales 2026 : quelles marges de manœuvre pour les communes ?
- 32** | Construire un plan pluriannuel d'investissement réaliste
- 34** | Du programme au marché : transformer les idées en projets réalisés
- 36** | Gouvernance locale : responsabilités, transparence et éthique du mandat
- 38** | Préparer vos futurs marchés : la veille au service du mandat
- 40** | Les grandes étapes d'un projet structurant en six temps
- 42** | Votre calendrier finances après les municipales
- 44** | Les mots des municipales : petit lexique pour l'élu local



## VIE LOCALE, SERVICES & CITOYENNETÉ

- 46** | Ce que les habitants attendent vraiment du prochain mandat
- 48** | Faire du projet éducatif un pilier de la mandature
- 50** | Adapter les services à une population qui change
- 52** | Associer les habitants sans se déposséder de la décision
- 54** | D'une contestation forte à une adhésion progressive : le rôle de la méthode
- 56** | Trois démarches à observer de près pour nourrir le prochain mandat
- 58** | Scènes de campagne, scènes de ville : le territoire en images
- 60** | Trois idées à transposer dès le début du mandat

## PAROLES D'ÉLUS, OUTILS & AGENDA

- 62** | Pourquoi je me représente... et pourquoi je passe le relais
- 64** | Trente ans de mandats locaux : le regard d'un élu expérimenté
- 66** | Construire son projet de mandat en cinq étapes

- 68** | Dix questions à se poser avant d'annoncer son programme aux habitants
- 70** | 2026-2027 : quelques rendez-vous à ne pas manquer pour les nouvelles équipes
- 72** | Questions, témoignages, interpellations : la parole aux territoires
- 74** | Décider en responsabilité : ce que ce numéro propose de garder en tête

## ENVIRONNEMENT

- 76** | Le climat, c'est maintenant : ce que les électeurs attendent d'un maire
- 78** | Rafrâîchir la ville : renaturation, désimperméabilisation, ombrage
- 80** | Énergie : baisser la facture communale sans baisser le service
- 82** | Mobilités du quotidien : sécurité, accessibilité, apaisement

## EUROPE

- 84** | L'Europe dans votre commune : ce que les électeurs ne voient pas... mais subissent ou gagnent
- 86** | Une Europe plus proche des citoyens : villes, quartiers, innovation transférable
- 88** | Défendre les intérêts des territoires : le Comité européen des régions

### Editeur / rédaction :

M.A. Édition et Presse des collectivités  
6, rue des Bateliers 92 110 CLICHY  
Tél. 01 43 65 57 36  
admin@bulletindescommunes.net

### Directeur de la Publication :

Jean-Jacques Alvo

### Assistante de Direction :

Linda Taillet

### rédacteur en chef :

Jean-Jacques Alvo

### secrétaire de rédaction :

Sarah Mounette **Ont collaboré**  
**à la rédaction :**

Nicolas Leroy, Olivier Sourd,  
Julien Lambert, Noëlle Tsapas,  
Bernard Perrin.

### Directeur du Plan Média :

Marc Alvo

### Média Planning :

Eden De Choupi

### Directrice de projet : Florence Mordoff

**conception et réalisation graphique :**  
Michel Azoulay

### régie Publicitaire : H.M S.A.

25, Rue de Ponthieu 75008 PARIS

### Impression : Presse People-Z.I.

La Biste 182, rue Jean Baptiste  
Calvignac 34670 BAILLARGUES



# Élections municipales 2026 : un mandat sous haute exigence

**Entre attentes croissantes des citoyens, contraintes budgétaires et urgences climatiques, le prochain mandat municipal s'annonce décisif. Ce numéro spécial propose des repères clairs, des retours d'expérience concrets et des outils opérationnels pour transformer le scrutin de 2026 en véritable opportunité de projet de territoire.**



Les élections municipales restent, en France, le grand rendez-vous démocratique de la proximité. Elles engagent des milliers de communes, des millions d'électeurs et des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui font vivre la République au quotidien, au coin de la rue, sur la place du village, dans les écoles, les équipements sportifs, les maisons de quartier.

En 2026, ce rendez-vous intervient dans un contexte particulier. Les communes sortent de plusieurs années marquées par des crises successives : sanitaire, énergétique, inflationniste. Elles doivent assumer de nouvelles responsabilités, répondre à des attentes plus fortes en matière de sécurité, de pouvoir d'achat, de transition écologique et de qualité de vie, tout en composant avec des marges de manœuvre budgétaires parfois limitées.





Dans le même temps, les citoyens demandent davantage de lisibilité, de participation et de transparence. Ils veulent comprendre qui décide quoi, comment sont arbitrés les budgets, pour quelles priorités et avec quels résultats concrets. Les maires et leurs équipes sont ainsi placés en première ligne, à la croisée des engagements politiques, des normes réglementaires et de la vie quotidienne des habitants.

Face à ces enjeux, ce numéro spécial du Bulletin des communes ne prétend pas apporter de “recette miracle”. Il propose en revanche une série de dossiers thématiques, de témoignages, de cas concrets et de fiches pratiques pour nourrir la réflexion et éclairer les décisions. Au fil des pages, on y trouve des exemples d'élus qui ont su tenir le cap de leur mandat, des territoires qui ont mené à bien des projets structurants, des méthodes pour bâtir un programme finançable, des outils pour associer les habitants sans se paralyser.

*Parce qu'aucun territoire ne se ressemble, mais que tous partagent des défis communs, nous espérons que ce spécial « Élections municipales 2026 » contribuera, modestement, à renforcer la confiance entre élus et citoyens et à préparer des mandats utiles, réalistes et tournés vers l'avenir.*

L'objectif est simple : mettre à disposition des équipes sortantes comme des nouveaux candidats un support de travail concret, structuré et immédiatement mobilisable, à la fois outil de pilotage et levier d'inspiration. Il ne s'agit pas d'un catalogue de promesses, mais d'un cadre pour réfléchir, hiérarchiser et construire une démarche réaliste au regard des contraintes locales, des ressources humaines et des marges budgétaires.

Chacun pourra y puiser des idées opérationnelles, des repères de méthode, des questions utiles à se poser en amont du mandat, ainsi que des exemples d'arbitrages possibles. Le document propose aussi des pistes de coopération : avec l'intercommunalité, les services de l'État, les opérateurs publics, les associations et les acteurs économiques, en identifiant l'ingénierie disponible et les dispositifs mobilisables. L'ambition est de faciliter la préparation, d'améliorer la lisibilité de l'action publique locale et d'aider les équipes à passer plus rapidement de l'intention à la mise en œuvre.



## Ampleur du rendez-vous démocratique et enjeux des territoires en 2026

**Nombre de communes, profil des maires, renouvellement, participation... Quelques chiffres clés mesurent l'ampleur du rendez-vous démocratique de 2026 et éclairent les enjeux locaux.**

Les élections municipales 2026 vont mobiliser l'ensemble du pays et marquer un temps fort de la démocratie locale. De nombreuses communes verront leurs conseils municipaux renouvelés, des communes rurales aux grandes villes et métropoles.

Partout, la campagne portera sur des priorités concrètes : sécurité, services, dépenses, aménagement, logement, transition écologique, attractivité. Les attentes des habitants se concentreront aussi sur la qualité du quotidien et la capacité des élus à répondre vite, de manière lisible.

Un projet, une équipe et une méthode seront soumis au vote, avec des effets directs sur le budget, l'organisation des services, l'investissement, la fiscalité et la conduite des projets. Au-delà des promesses, la crédibilité des engagements, la clarté des choix et la cohérence de l'action municipale seront scrutées. La confiance, la proximité et la transparence pèseront dans le choix des électeurs.

**Le profil des maires évolue :**

la part des femmes progresse, mais la parité reste lointaine ; l'âge moyen demeure élevé ; les situations diffèrent selon la taille des communes, avec plus de diversité dans les grandes villes que dans les zones rurales.

Les parcours et les styles de gouvernance tendent aussi à se diversifier, sous l'effet des réalités locales et des exigences du mandat.

L'exercice du mandat se complexifie : réactivité, sollicitations, tensions financières et attentes de participation.

Dans les petites communes, constituer des équipes, mobiliser des compétences et assurer la continuité des projets reste central ; dans les villes, l'intercommunalité, les mobilités et la cohésion sociale prennent plus de place, avec des arbitrages souvent sensibles.

En 2026, il faudra choisir des orientations et juger la capacité à piloter, associer les habitants et à mettre en œuvre.





Les taux de participation aux précédentes municipales montrent un attachement réel des citoyens à ce scrutin, mais aussi une tendance à l'abstention, notamment dans certains contextes urbains spécifiques. Comprendre ces dynamiques, c'est mieux appréhender les attentes, les déceptions et les exigences démocratiques qui s'exprimeront lors de la campagne électorale.

Au-delà des chiffres, ce radar rappelle que les municipales ne sont pas une élection lointaine : elles se jouent à l'échelle de la rue, du quartier, de la commune. Elles engagent des sujets concrets du quotidien : école, voirie, propreté, sécurité, urbanisme, environnement, vie associative, culture, sport.

*Ces repères chiffrés ne disent pas tout, mais ils confirment une évidence : le maire reste l'élu de la proximité par excellence. En 2026, son rôle sera plus que jamais déterminant pour accompagner les transitions à venir.*

*flyKiss*  
Welcome on board

NOUVEAUX VOLS

Depuis CLERMONT-FERRAND:  
LILLE • LONDRES • NICE • STRASBOURG • BREST

[www.fly-kiss.com](http://www.fly-kiss.com)



## Cinq enjeux majeurs pour les maires de demain



**Sécurité, pouvoir d'achat, transition écologique, logement, services : des priorités communes. Pour les équipes municipales, l'enjeu est d'en faire des axes clairs de mandat.**

Les études d'opinion, les cahiers de doléances, les réunions publiques et les retours de terrain le confirment : les habitants attendent de leurs élus locaux des réponses à la fois concrètes et lisibles. Au cœur de ces demandes, cinq grands enjeux se dégagent.

Le premier concerne la sécurité et la tranquillité publique. Il ne s'agit pas seulement de délinquance, mais aussi de nuisances, de conflits d'usage, de stationnement, de cohabitation dans l'espace public. La réponse suppose une articulation intelligente entre présence humaine, aménagements urbains, éclairage, médiation et partenariat avec les forces de sécurité.

Le deuxième enjeu porte sur le pouvoir d'achat et la fiscalité locale. Les citoyens veulent comprendre l'usage de leurs impôts, les marges de manœuvre et les décisions prises aux échelles communale et intercommunale. La pédagogie budgétaire devient centrale dans la relation avec les habitants.

Troisième enjeu : la transition écologique. Les attentes concernent la protection du cadre de vie et l'adaptation du territoire au changement climatique. Les élus doivent arbitrer entre urgence d'agir, contraintes financières et acceptabilité des projets.



## Bienvenue à bord

**Fly KISS** est la nouvelle marque commerciale du groupe Enhance Aéro.

Enhance Aéro est depuis 2007 un acteur du domaine de l'aérien reconnu notamment à travers son activité de maintenance aéronautique.

### Ils nous font confiance

Depuis 2012, Enhance Aéro est spécialisé dans les vols « VIP » à la demande. Nous transportons chaque jour en France et en Europe des équipes sportives, des personnalités de la scène musicale ou encore des délégations diplomatiques.

### Décollage réussi !

Fort de notre expérience « VIP », nous sommes fiers de présenter notre nouvelle activité de vols réguliers sous la marque **Fly KISS**

Depuis novembre 2016, **Fly KISS** est présente à Clermont-Ferrand, Brest, Londres, Nice, Lille et Strasbourg.



### Notre équipe

Nos bureaux opérationnels -Service Client, Marketing, RH,...- et nos hangars de maintenance sont basés à l'aéroport de Clermont-Ferrand-Auvergne (63).

Notre personnel navigant met tout en œuvre pour rendre le vol de nos passagers le plus agréable possible.

Notre filiale SiAvia, opérateur aérien, est basée en Slovénie, à Ljubljana.

## Choisir Fly KISS

Nos Embraer 145 (biréacteur) peuvent transporter 49 passagers:

**DIRECTEMENT:** sans escale à Paris ou à Lyon

**RAPIDEMENT:** en moins de deux heures

**EFFICACEMENT:** horaires adaptés, 2 à 5 fréquences par semaine, possibilité d'aller-retour en journée

**CONFORTABLEMENT:** collation de qualité et adaptée au moment de la journée toujours offerte à bord

### Enhance Aéro / Fly KISS

Rue Youri Gagarine  
Aéroport de Clermont-Ferrand  
63510 Aulnat



flykissofficiel

[www.fly-kiss.com](http://www.fly-kiss.com)

0820 67 05 06

Service 0,09 € / min  
+ prix appel



@flykissofficiel





**Les programmes municipaux qui parviendront à organiser ces cinq enjeux en un projet de mandat cohérent, hiérarchisé et finançable auront de solides atouts pour convaincre.**

Quatrième enjeu : le logement et l'urbanisme. Dans de nombreuses communes, la pression sur l'offre de logements est aujourd'hui particulièrement forte. Elle résulte de facteurs cumulés tels que l'attractivité résidentielle croissante de certains territoires, les évolutions démographiques, le vieillissement de la population, la recomposition des structures familiales, mais aussi la proximité immédiate des bassins d'emploi ou des grandes infrastructures de transport.

Cette tension se manifeste concrètement par une hausse continue des prix de l'immobilier et des loyers, par des difficultés accrues d'accès au logement pour les ménages modestes, les jeunes actifs ou les familles, ainsi que par une demande soutenue en logements neufs. Elle pose également la question de la mixité sociale et générationnelle au sein des communes.

À l'inverse, d'autres territoires sont confrontés à des problématiques structurelles très différentes. La vacance durable des logements, parfois concentrée dans les centres anciens, la dégradation progressive du bâti, la sous-occupation d'un parc immobilier vieillissant ou encore la perte de vitalité commerciale et résidentielle fragilisent l'équilibre local. Ces situations entraînent un cercle vicieux associant baisse de l'attractivité, recul des services et affaiblissement de la dynamique économique. Dans ce contexte contrasté, l'urbanisme devient un levier stratégique majeur pour les collectivités locales. Il ne se limite plus à une simple fonction réglementaire, mais constitue un véritable outil de pilotage du développement territorial.

L'urbanisme doit ainsi permettre d'apporter des réponses adaptées et différenciées aux besoins en logements, en tenant compte des spécificités locales, tout en maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière. Il s'agit de préserver durablement les terres agricoles et les espaces naturels, de limiter l'artificialisation des sols et de favoriser un développement plus sobre et plus équilibré.



*Le cinquième enjeu concerne les services à la population, avec un accent sur l'accessibilité et la proximité.*

Parallèlement, la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes apparaît comme un enjeu central, passant par la réhabilitation du bâti existant, la requalification des espaces publics et la redynamisation des usages. Les choix d'aménagement, qu'il s'agisse de densification maîtrisée, de rénovation de l'habitat ancien ou de nouvelles opérations urbaines, conditionnent durablement l'équilibre entre développement territorial, qualité du cadre de vie, attractivité résidentielle et cohésion sociale.

Enfin, le cinquième enjeu concerne les services à la population. L'école, l'accueil de la petite enfance, l'accès aux soins, l'accompagnement des personnes âgées, mais aussi l'offre sportive, culturelle et associative constituent des éléments structurants essentiels du quotidien des habitants. Ces services façonnent la vie locale, favorisent le lien social et participent pleinement à l'identité et à la vitalité des territoires. Ils jouent un rôle déterminant dans l'inclusion sociale, la lutte contre les inégalités territoriales et l'ancrage durable des populations.

**bdmp** | Le bulletin  
des marchés publics

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

**SOURCING DE  
FOURNISSEURS  
VÉRIFIÉS**

**DÉDIÉS AUX ACHETEURS PUBLICS**

VOUS ?

AVEC NOUS







# Le maire en 2026 : un élu en première ligne

**Âge, profil, temps consacré au mandat, responsabilités juridiques : le maire cumule les rôles. Ce portrait met en lumière la diversité de ses missions et la complexité croissante de sa fonction.**

Être maire aujourd'hui, c'est cumuler les rôles : gestionnaire des services, animateur du territoire, médiateur du quotidien, stratège du développement local, et représentant de l'État à l'échelle communale. Le temps consacré au mandat varie fortement selon la taille de la commune, mais partout la charge s'alourdit : multiplication des dossiers, complexité réglementaire, contraintes budgétaires, pression médiatique et numérique, et attentes toujours plus fortes des habitants.

À cela s'ajoutent la gestion des urgences, la concertation permanente, la coordination avec les services, et la nécessité de rendre des comptes, souvent dans un climat de tension. Dans les faits, le maire doit arbitrer vite, expliquer beaucoup, et maintenir le lien, même lorsque les moyens humains et financiers sont limités.

Cette réalité se traduit par des profils et des situations très contrastés : ancienneté variable, féminisation encore incomplète, cumul parfois nécessaire avec une activité professionnelle, et écarts marqués entre petites communes rurales et grandes villes. Les moyens disponibles, le niveau de sollicitation et l'étendue des responsabilités diffèrent fortement selon le territoire, ce qui explique pourquoi l'exercice du mandat n'a pas le même poids d'une commune à l'autre.

***Ce constat rappelle l'essentiel : pour réussir le mandat 2026-2032, les maires auront besoin d'équipes solides, d'outils adaptés et d'une relation de confiance avec leurs partenaires et leurs habitants.***



# LE LOGEMENT SOCIAL PUBLIC, QUAND LES DÉCISIONS PRENNENT RACINE DANS LES TERRITOIRES.

**Quand les décisions prennent racine dans les territoires, l'action publique devient plus efficace.**

En ville comme à la campagne, les Organismes Publics de l'Habitat agissent au plus près des réalités de terrain, aux côtés des élus locaux, des associations et des entreprises, pour permettre à chacune et chacun de vivre, travailler, étudier ou vieillir dignement. 5 millions de personnes sont logées. 7 milliards d'euros sont investis chaque année, grâce à l'action des Offices Publics de l'Habitat et de SEM.

**Les Organismes Publics de l'Habitat incarnent le service public du logement dans les territoires.**

**LA FÉDÉRATION DES OFFICES  
PUBLICS DE L'HABITAT**

foph.fr

**OPH**  
LA FÉDÉRATION





## Municipales 2026 : clarifier la vision, les services à garantir et l'équilibre entre identité locale et contraintes budgétaires, sociales et environnementales.

Dans ce contexte, les municipales 2026 ne se limitent pas à un renouvellement de mandats. Elles constituent un moment charnière où chaque équipe, sortante ou candidate, doit clarifier sa vision et le cap proposé aux habitants. Au-delà de l'enjeu électoral, cette échéance impose une réflexion stratégique : quelle commune voulons-nous dans dix ans, quels services publics garantissons-nous, et comment concilier identité locale et contraintes budgétaires, sociales et environnementales ?

Les municipales 2026 constituent surtout une occasion de redéfinir la place de la commune dans l'architecture territoriale actuelle. Entre transferts de compétences, mutualisations, contractualisations et exigences de performance, la commune doit réaffirmer ce qui relève de sa responsabilité directe, ce qui se construit en coopération, et ce qui doit être négocié. C'est aussi le moment de revisiter le projet local : priorités d'investissement, qualité du cadre de vie, sobriété foncière, transition énergétique, mobilité, sécurité du quotidien, attractivité économique et cohésion sociale. Un projet municipal solide n'est plus une addition de promesses ; il doit être hiérarchisé, chiffré, phasé et ancré dans une trajectoire réaliste.



De l'énergie  
dans mon réseau !

### Améliorer l'efficacité énergétique

Grace à des **équipements performants** et à Gazpar, le compteur communicant gaz

### Produire des énergies renouvelables locales

Le **Biométhane**, gaz vert 100 % renouvelable, local, **injecté dans le réseau**. Economie circulaire.

### Développer la mobilité durable

Le **GNV** (Gaz Naturel Véhicule)  
Le **bioGNV**, carburant 100% renouvelable



**Patrick CARLIER**  
Directeur Territorial Auvergne-Limousin  
0473345220 - 0687410314



**Cedric MEYNIER**  
Délégué Territorial Puy-de-Dôme  
0473345254 - 0669646138





## Règles du jeu : les fondamentaux à maîtriser avant le scrutin



**Responsabilités juridiques, éthique publique, articulation commune-intercommunalité, fonctionnement du conseil municipal : un rappel des principaux cadres à connaître pour exercer sereinement un mandat local.**

Se présenter aux élections municipales, c'est accepter de prendre des responsabilités qui vont bien au-delà de la seule dimension politique. Le maire et ses adjoints sont soumis à des règles précises en matière de responsabilités pénales, d'incompatibilités, de transparence et de prévention des conflits d'intérêts.

Le fonctionnement du **conseil municipal** obéit lui aussi à des obligations : convocations, information des élus, publicité des séances, votes, procès-verbaux. La bonne maîtrise de ces règles permet d'éviter des contestations, des contentieux ou des tensions inutiles au sein de l'assemblée.

L'articulation avec l'**intercommunalité** doit être anticipée : répartition des compétences, désignations au sein des instances intercommunales, pacte de gouvernance, échanges d'informations entre les niveaux communal et intercommunal. Une vision claire des rôles respectifs facilite la mise en place de coopérations efficaces.

Enfin, l'éthique publique n'est plus un sujet secondaire. Les habitants sont attentifs à la manière dont leurs élus gèrent les ressources publiques, attribuent les marchés, recrutent, subventionnent le tissu associatif. La mise en place de règles internes simples et transparentes (charte de l' élu, procédures de prévention des conflits d'intérêts) contribue à renforcer la confiance.



**Connaître ces fondamentaux n'est pas une option. C'est une condition nécessaire pour exercer le mandat municipal dans un cadre sécurisé, lisible et respecté de tous.**



Structure - Tente de réception  
Stand - Mobilier  
Agencement - Décoration

**La solution événementielle et réception qu'il vous faut !**

Az location est spécialisée depuis 25 ans dans la location de matériel événementiel : gardens cottages, chapiteaux, structures, stand d'exposition, mobilier, scène, éclairage, sonorisation, vidéo ...

Az location répond aux besoins d'événements privés (mariages, cocktails, vins d'honneur) et professionnels (séminaires, festivals, foires, salons, expositions, inaugurations, conférences, événements sportifs, culturels ...)

**Une location pas comme les autres !**

- Avec un stock important et varié, **AZ LOCATION** saura trouver la solution à vos attentes : structures de toutes dimensions, plancher, entoilage bâches, bardage plein ou vitré, décoration intérieur, divers accessoires possibles.

- **Az location** est votre conseiller ! Nous accompagnons chacun de nos clients dans la conception et la réalisation de leur projet. Le rôle d'**Az location**, c'est aussi de proposer de multiples solutions de mobiliers et décoration. Nous concevons des stands personnalisés !

**Az location, c'est une solution clés en main !**

**Un large rayon d'action**

Az location est basé à Clermont-Ferrand. De cette position centrale dans l'hexagone, elle intervient dans une large échelle géographique : Puy-de-Dôme mais aussi Cantal, Haute-Loire, Allier, Loire ... jusqu'en Limousin, Bordelais, Languedoc et Rhône-Alpes

**Des références qui ont de quoi inspirer confiance !**

**Manifestations régionales publiques :** Courir à Clermont, La Clermontoise, Cross de Volvic, Manifestations de la Ville de Clermont-Fd et de Clermont Communauté, Manifestations de Centre France Evénements, Salon du couteau d'Art « Coutellia », Salon de l'Habitat, ARDE Forum de recrutement, Sommet de l'Elevage, Vinidôme, Château Gourmand, Polydôme et Grande Halle d'Auvergne, etc ...

**Manifestations régionales privées :** Aubert et Duval, Eiffage, Gédimat, Laboratoire Genbio, Laboratoire Théa, Limagrain, INRA, Michelin, Crédit Agricole, Banque Populaire, Volvic et bien d'autres sur la région.

**Les premiers beaux jours sont arrivés. Laissez-vous tenter par Az location !**

[www.az-location.com](http://www.az-location.com)

5, rue Pierre et Marie Curie  
63670 Le Cendre  
Tél 04 73 28 39 51  
Fax 04 73 28 39 49  
[azlocation@wanadoo.fr](mailto:azlocation@wanadoo.fr)







## Maires ruraux, maires urbains : des réalités différentes, des défis communs

Qu'ils dirigent une petite commune rurale ou une grande ville, les maires font face à des contraintes et à des attentes parfois opposées. Pourtant, leurs préoccupations convergent autour de quelques lignes de force : maintenir les services, garantir la cohésion sociale, préparer l'avenir.



À première vue, tout oppose le maire d'un village de quelques centaines d'habitants et celui d'une grande agglomération. Les budgets, les effectifs, le nombre de dossiers, l'exposition médiatique, les enjeux politiques ne sont pas de même nature. Pourtant, lorsqu'ils se parlent, ces élus partagent souvent les mêmes interrogations. Dans les deux cas, ils vivent la même réalité : une attente forte, immédiate, parfois impatiente, et un espace de manœuvre qui se réduit sous l'effet des contraintes budgétaires, juridiques et sociales.

Le maire rural s'inquiète de la dégradation des services de proximité : fermeture des commerces, difficultés d'accès aux soins, raréfaction des transports, vieillissement de la population. Son défi est souvent de "faire beaucoup avec peu", en s'appuyant sur le réseau associatif, l'entraide locale et la coopération intercommunale. Mais il doit aussi gérer une forme de solitude décisionnelle : peu de cadres, peu de relais techniques, et des urgences qui s'accumulent.



## **Malgré des contextes différents, le mandat reste le même : écouter chaque habitant. Municipales 2026 : tous les maires sont concernés.**

La moindre panne d'éclairage, le moindre conflit de voisinage, un épisode climatique, un chantier bloqué deviennent vite une affaire personnelle, car l' élu est identifié et interpellé partout. Dans ce contexte, la proximité est une force, mais elle peut aussi devenir une pression permanente.

Le maire urbain, lui, doit composer avec la densité, la diversité, les attentes parfois contradictoires des habitants, la pression sur le logement, la circulation, la sécurité. Il est confronté à des situations plus médiatisées, à des arbitrages visibles, à des projets de grande ampleur, mais il dispose aussi d'une ingénierie plus structurée. Pourtant, cette "force" devient parfois une contrainte : procédures longues, concertations multiples, coordination avec de nombreux opérateurs, gestion de crises récurrentes. L' élu urbain doit arbitrer en permanence entre urgence sociale et stratégie de long terme. Il doit aussi prévenir les effets de rupture : quartiers qui décrochent, services publics saturés, sentiment d'abandon ou d'injustice.

Ce qui les rassemble, c'est la conviction que le mandat municipal ne se résume pas à la gestion technique. Il implique un engagement humain, une présence de terrain, une capacité d'écoute et de dialogue. Tous deux doivent faire face aux mêmes enjeux : maintenir la confiance, expliquer les choix, assumer les contraintes, préparer les transitions. À cela s'ajoute une exigence nouvelle : prouver. Les habitants acceptent mieux une décision difficile si elle est claire, argumentée et suivie d'effets visibles. Ils refusent en revanche les promesses vagues, les calendriers irréalistes et les décisions perçues comme éloignées du réel.

En pratique, le maire rural comme le maire urbain cherchent des méthodes similaires : hiérarchiser trois priorités, sécuriser l'exécution, s'appuyer sur des partenaires fiables, et installer un pilotage simple. Ils apprennent aussi à mieux communiquer, non pas pour "faire de la politique", mais pour éviter la rumeur et réduire les tensions. Car qu'il s'agisse d'un village ou d'une métropole, le même mécanisme se répète : quand l'information manque, la défiance remplace le dialogue. C'est pourquoi, au-delà des différences de taille et de moyens, ces deux figures du mandat municipal se retrouvent sur l'essentiel : servir, tenir, et rester au contact.





# **Les partenaires d'un mandat réussi : qui fait quoi ?**

**Bureaux d'études, AMO, opérateurs, cabinets, éditeurs, acteurs de la transition : les maires ne sont pas seuls. Ce panorama cartographie les partenaires mobilisables pour préparer et conduire le mandat 2026-2032.**

Conduire un mandat municipal revient de plus en plus à piloter un ensemble de projets complexes, engageant à la fois la vision politique et la capacité de mise en œuvre. Les communes doivent étudier, concevoir, financer, réaliser et évaluer des actions dans des domaines variés : urbanisme, mobilité, énergie, services à la population, numérique, transition écologique. Dans ce contexte, il serait illusoire de penser qu'une collectivité peut agir seule, sans appui extérieur structuré et sans méthodes de pilotage adaptées.

Les bureaux d'études et les AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) apportent une expertise déterminante dans les phases amont : diagnostics, scénarios d'action, estimations financières, montages de dossiers de subventions, concertation avec les partenaires. Ils accompagnent les élus dans la prise de décision, en aidant à arbitrer entre plusieurs options et à retenir des solutions cohérentes avec le projet politique du territoire, tout en sécurisant les délais et la faisabilité.

Les opérateurs de services publics (eau, énergie, déchets, transports, réseaux) interviennent sur des politiques structurantes de long terme. Selon les choix politiques opérés, la commune peut conserver la gestion en régie, déléguer certaines missions ou combiner plusieurs formes de partenariat. Dans tous les cas, la clarté des engagements contractuels, la définition d'indicateurs de performance et la qualité du dialogue conditionnent la réussite de l'action municipale et la confiance des habitants.



**Le défi pour les communes n'est pas de multiplier les partenaires, mais de choisir les bons, de clarifier les rôles et d'inscrire ces collaborations dans une stratégie de mandat. Un partenariat bien construit est un levier, pas une perte de contrôle.**

Les cabinets de concertation et de médiation accompagnent la relation avec les habitants : démarches participatives, ateliers de co-construction, dispositifs de consultation. Ils apportent des méthodes et des outils pour organiser le débat sans perdre la maîtrise de la décision.

Les éditeurs de solutions numériques offrent des outils pour suivre les projets, gérer les services, communiquer, organiser la participation, simplifier les démarches administratives. Bien choisis, ces outils peuvent alléger la charge des services et améliorer la relation avec les citoyens.

Enfin, les acteurs de la transition écologique et énergétique (syndicats d'énergie, entreprises spécialisées, agences, bailleurs) sont devenus incontournables pour structurer les plans de rénovation des bâtiments, les projets ENR, la modernisation de l'éclairage public ou

**bdmp** | Le bulletin  
des marchés publics

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

**SOURCING DE  
FOURNISSEURS  
VÉRIFIÉS**

AVEC NOUS

**DÉDIÉS AUX ACHETEURS PUBLICS**

VOUS ?







## **Structurer son projet de mandat avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage**

**Face à des dossiers plus complexes, la commune a fait appel à une AMO pour structurer ses projets. Résultat : une feuille de route claire, des décisions sécurisées et un calendrier maîtrisé.**



En début de mandat, l'équipe municipale avait identifié plusieurs priorités : rénover les écoles, réaménager la traversée du bourg, lancer une politique de transition énergétique, moderniser certains équipements sportifs. Une liste ambitieuse, mais difficile à hiérarchiser dans un contexte budgétaire contraint.

Consciente de ces limites, la commune a décidé de s'entourer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). La mission confiée à ce partenaire ne consistait pas à "décider à la place des élus", mais à les aider à organiser les décisions.

Dans un premier temps, l'AMO a mené un diagnostic complet : état des bâtiments, coûts prévisionnels, possibilités de phasage, cofinancements mobilisables, contraintes réglementaires. Ce travail a permis de distinguer ce qui relevait de l'urgence, du stratégique ou du souhaitable.

Dans un second temps, une priorisation partagée a été construite avec les élus et les services. Pour chaque projet, un scénario a été élaboré : calendrier, montage, estimation financière, impacts sur le budget, besoins en ingénierie.



***En s'appuyant sur une AMO, la commune a gagné en visibilité, en sécurité et en efficacité. Loin de dessaisir les élus, ce partenariat leur a donné des outils supplémentaires pour piloter, en toute responsabilité, leur projet de mandat.***

Enfin, l'AMO a accompagné la commune dans toute la chaîne de préparation des consultations, en structurant la démarche et en sécurisant chaque étape. D'abord, elle a clarifié le besoin avec les services, en recensant les contraintes de terrain, les usages attendus et les priorités politiques. Puis, elle a traduit ce besoin en exigences opérationnelles et vérifiables, en distinguant ce qui relevait du obligatoire, du souhaitable et des options. Ensuite, elle a piloté la rédaction des cahiers des charges : périmètre, livrables attendus, critères d'acceptation, planning, pénalités, et modalités de suivi, tout en veillant à la cohérence juridique et à la faisabilité technique. Elle a aussi proposé plusieurs modes de passation adaptés au contexte, en explicitant pour chacun les avantages, les risques, et les impacts sur les délais, ainsi que les conditions de réussite en matière de pilotage.

Puis, lors de la consultation, l'AMO a organisé une grille d'analyse homogène et transparente, afin de comparer les offres sur des bases strictement identiques, sans biais de présentation. Elle a vérifié la conformité administrative, contrôlé la cohérence technique, et mis en évidence les écarts de prix, de qualité, de délais et de moyens, en pointant clairement les hypothèses fragiles et les zones d'incertitude. Enfin, elle a synthétisé les options sous forme de tableaux et de notes de décision, avec une lecture "points forts / points faibles / risques / recommandations", afin de rendre les arbitrages lisibles et assumables.

Les élus sont restés pleinement responsables des choix et des arbitrages finaux. Cependant, ils ont décidé sur la base d'éléments documentés, comparables et objectivés, ce qui a réduit le risque d'erreur, renforcé la traçabilité, et sécurisé la décision publique. Cette méthode a aussi amélioré la qualité du dialogue avec les services, en alignant attentes, budget, calendrier et niveaux d'exigence dès le départ.



## **Choisir ses partenaires : dix critères pour décider en confiance**

**Au-delà du discours commercial, des critères simples guident le choix des partenaires : écoute, transparence, connaissance du territoire.**

1- Le choix d'un partenaire – bureau d'études, AMO, opérateur, cabinet, éditeur de logiciel – engage la collectivité pour plusieurs années. Il peut faciliter le mandat... ou, au contraire, générer des tensions et des déceptions si la collaboration se dégrade ou manque de méthode.

2- Quelques critères peuvent aider à sécuriser ce choix :

Les références : quels types de collectivités le partenaire accompagne-t-il ? Sur quels sujets ? Peut-on contacter des élus ou des DGS ayant déjà travaillé avec lui, et obtenir un retour concret ?

3- La compréhension du territoire : le partenaire prend-il le temps d'écouter le contexte local, l'histoire, les contraintes spécifiques, et les priorités politiques ?

La clarté de l'offre : le périmètre de la mission, les livrables, les échéances et les responsabilités sont-ils clairement décrits ?

4- La transparence financière : les coûts sont-ils explicites, les éventuelles options identifiées, les modalités de facturation compréhensibles, et les conditions de révision précisées ?

5- La disponibilité : le partenaire est-il réellement en capacité de suivre la commune sur la durée, avec des interlocuteurs identifiés, stables, et joignables ?

6- La capacité à travailler avec les services : la collaboration avec l'administration municipale est-elle pensée comme un partenariat, dans le respect des rôles de chacun, avec une méthode de suivi partagée ?

7- La pédagogie : le partenaire est-il capable de vulgariser les enjeux techniques pour les élus et les habitants, et de produire des supports clairs pour faciliter la décision ?





8-L'ancrage dans la durée : la mission prévoit-elle un suivi, des points d'étape, des ajustements possibles ?

9-La posture : le partenaire se positionne-t-il comme un appui, et non comme un décideur ?

10-Les valeurs : partage-t-il une conception du service public compatible avec celle de la collectivité ?



*Un bon partenaire est celui qui fait monter la collectivité en compétence, qui sécurise ses décisions sans la déposséder de sa responsabilité. Prendre le temps de le choisir, c'est déjà investir dans la réussite du mandat.*



Grossiste en fruits et Légumes Frais depuis 3 générations

Goût  
& saveur  
& finesse

sont nos priorités pour vous satisfaire

Notre entreprise a su développer un service de qualité auprès d'une clientèle diverse et variée :

Bar, brasserie, restaurant, restaurant gastronomique, boulangerie, pâtisserie, primeurs, maison de retraite, CAI, Adapei, collèges et lycées, centre de vacances et de loisirs...

10, avenue d'Aubière - 63800 Cournon-d'Auvergne  
Tél: 04 73 77 92 88 - Fax: 04 73 61 62 27  
[douceursdujardin@orange.fr](mailto:douceursdujardin@orange.fr)





## “Notre rôle, c’est de sécuriser les décisions des élus dans la durée”

Un partenaire spécialisé collectivités répond à trois questions simples : à quoi sert-il vraiment, comment travaille-t-il avec les communes et quelles sont, selon lui, les clés d’un mandat réussi.

Question 1 – Quel est, selon vous, le rôle principal d’un partenaire des collectivités ?

Notre rôle n’est pas de remplacer les élus ni les services, mais de les outiller. Nous apportons une expertise technique, juridique, financière ou méthodologique qui permet de sécuriser les choix et de gagner du temps. Nous aidons à transformer une volonté politique en trajectoire de projet structurée.

Question 2 – Comment travaillez-vous concrètement avec une commune ?

Nous commençons par écouter : le contexte, l’histoire du territoire, les priorités de l’équipe, les contraintes budgétaires. Ensuite, nous proposons une méthode et un calendrier. Nous associons systématiquement les services, car rien ne se construit sans eux.

Enfin, nous veillons à fournir des livrables utiles : pas seulement des rapports, mais des outils de décision.

Question 3 – Quelles sont, d’après vous, les conditions d’un partenariat réussi ?

La première condition, c’est la confiance réciproque : se dire les choses, y compris quand il faut alerter. La deuxième, c’est la clarté du rôle de chacun : l’élu décide, le service pilote, le partenaire appuie, sans confusion.

La troisième, c’est la capacité à inscrire le travail dans le temps : suivre les projets, adapter la méthode, et capitaliser sur l’expérience pour améliorer l’efficacité.

**Un bon partenariat se reconnaît à un indicateur simple : au terme de la mission, la collectivité se sent plus armée qu’au départ, plus autonome, plus sûre de ses décisions.**





## Notre mission

Informer, accompagner et valoriser les initiatives locales dans toute la France. Chaque mois, notre rédaction met en lumière les projets innovants des collectivités, les acteurs publics et privés, et les solutions concrètes pour les territoires.

## Nos thématiques

- Actualité communale et intercommunale
- Développement économique et durable
- Numérique et nouvelles technologies
- Tourisme et aménagement du territoire
- Mobilité, énergie, environnement

## Pourquoi nous choisir ?

- Une diffusion nationale auprès des élus et décideurs
- Un contenu journalistique de qualité
- Une expertise reconnue dans la presse institutionnelle
- Des offres couplées print + digital à forte visibilité

## NOS FORMULES

### Package Visibilité Print + Digital

1 parution print + article web + newsletter élus. Idéal pour booster votre notoriété auprès des collectivités.

### Package Lead Collectivités

Publireportage + landing page + génération de contacts qualifiés. Résultats garantis !

### Package Thématique Territoires

Interview d'un élu + dossier régional + diffusion multi-canal. Une approche locale et ciblée.

### Tarifs préférentiels Salon des Maires

Bénéficiez de remises exceptionnelles sur les engagements 3 et 6 mois.





## Municipales 2026 : quelles marges de manœuvre pour les communes ?

**Inflation, coût de l'énergie, évolution des dotations : les communes doivent composer avec un environnement financier incertain. Comprendre ses marges de manœuvre est une étape clé pour bâtir un projet de mandat responsable.**

Depuis plusieurs années, les budgets communaux sont sous forte tension. La hausse des charges de fonctionnement, notamment l'énergie et le personnel, fragilise les équilibres. Pourtant, les communes restent attendues sur la qualité des services et sur des investissements.

Avant de définir un programme de mandat, il faut établir un état des lieux financier précis : niveau d'épargne brute et nette, poids de la dette et capacité de désendettement, évolution des recettes fiscales et non fiscales, structure des dépenses de fonctionnement.

Ce diagnostic permet de fixer une capacité annuelle d'investissement réaliste. Il ne s'agit pas de renoncer à l'ambition, mais d'identifier l'enveloppe globale disponible sur la durée du mandat.

Les communes peuvent aussi agir sur certains leviers :

- prioriser les dépenses de fonctionnement,
- rechercher des économies d'énergie,
- optimiser les services sans en dégrader la qualité,
- mobiliser des cofinancements pour les projets structurants.

La transparence vis-à-vis des habitants est déterminante. Expliquer la situation budgétaire, les contraintes, les choix, c'est permettre à chacun de comprendre pourquoi tel projet est lancé immédiatement et tel autre phasé ou renvoyé à plus tard.

**Un mandat s'inscrit dans une trajectoire financière. Les équipes qui l'auront intégré dès la campagne pourront présenter aux habitants un projet solide, adossé à une réalité budgétaire assumée.**

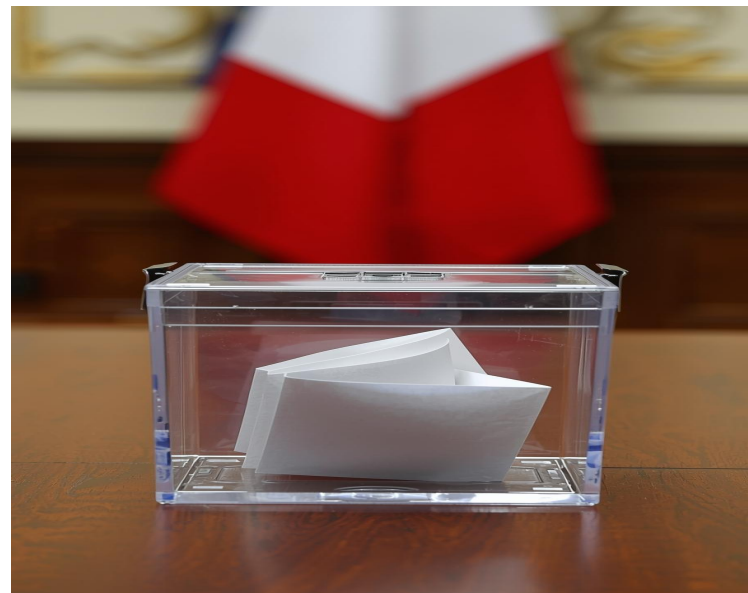


Au-delà du diagnostic, la commune doit se doter d'une trajectoire pluriannuelle claire, partagée et pilotée. Concrètement, cela passe par un plan d'investissement sur la durée du mandat, adossé à des hypothèses prudentes et à des priorités assumées. Il est utile de distinguer ce qui relève de l'entretien du patrimoine (bâtiments, voirie, équipements) et ce qui relève de nouveaux projets, car les deux n'ont pas le même impact sur le fonctionnement futur. Anticiper les coûts de maintenance, les charges de personnel associées et les dépenses d'énergie évite les mauvaises surprises et sécurise l'équilibre budgétaire.

Pour renforcer la crédibilité de cette trajectoire, il est recommandé de mettre en place un suivi régulier et lisible : un tableau de bord simple, mis à jour chaque trimestre, avec quelques indicateurs clés (épargne, dette, consommation énergétique des bâtiments, niveau d'exécution des investissements, taux de cofinancement obtenu).

Ce suivi permet d'ajuster rapidement si un paramètre évolue (inflation, coûts des travaux, baisse de recettes) et d'éviter les décisions prises dans l'urgence.

Enfin, la commune gagne à formaliser une règle de décision : tout projet structurant doit être présenté avec son coût complet, son calendrier, ses sources de financement et ses impacts sur le fonctionnement. Cette discipline protège l'ambition, car elle permet de lancer moins de projets, mais de les mener à terme, avec une exécution suivie et des arbitrages assumés. Elle protège aussi la relation avec les habitants : on ne vend pas un rêve, on présente un plan, compréhensible, réalisable et contrôlable, assorti d'indicateurs simples permettant de vérifier l'avancement et d'expliquer, le cas échéant, les ajustements ou les décalages de calendrier.





## Construire un plan pluriannuel d'investissement réaliste

**Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est la colonne vertébrale du mandat. Il permet de hiérarchiser les projets, d'étaler les dépenses et de sécuriser la trajectoire financière.**

Un projet municipal qui ne s'inscrit pas dans un plan pluriannuel d'investissement risque d'aboutir à une succession d'opérations déconnectées, parfois contradictoires ou financièrement fragiles. Le PPI offre un cadre pour organiser la programmation des projets.

La première étape consiste à recenser l'ensemble des besoins : mises en conformité, maintien en état du patrimoine, projets structurants, initiatives souhaitables. Ce recensement doit associer élus, services techniques, direction financière et, lorsque c'est pertinent, partenaires extérieurs.

La seconde étape est celle de la priorisation : distinguer les urgences (sécurité, vétusté critique), les projets stratégiques (écoles, centralité, mobilités, transition énergétique) et les projets complémentaires. Il est rare que tout puisse être financé sur un seul mandat.

La troisième étape consiste à étaler les investissements dans le temps, en tenant compte :

- des capacités d'autofinancement,
- des possibilités d'emprunt,
- des cofinancements attendus,
- des délais de maturation des projets (études, procédures, travaux).

Enfin, le PPI est un document vivant : il doit faire l'objet de mises à jour régulières, en fonction des avancées, des opportunités, des contraintes nouvelles.

**En se dotant d'un PPI clair, la commune rend plus lisible son action, tant pour les élus que pour les services et les habitants. Elle se donne aussi un outil pour résister aux effets de mode et aux pressions ponctuelles.**



# **Nouveau** **SUZUKI** **VITARA**

Gamme à partir de  
**17 490€\***



\*voir conditions en concession

Modèle présenté:  
Suzuki Vitara 1,6 WT Pack  
+ peinture métallisée

So'Color en option. Consommation  
moyenne CEE gamme Vitara (V100 km)  
de 4,0 à 5,7. Emissions de CO<sub>2</sub> (g/km) :  
de 106 à 131.\* Un style de vie !



**Automobiles RVO**  
**CLERMONT-FERRAND NORD**  
**04 73 24 37 80**



## **Du programme au marché : transformer les idées en projets réalisés**

**Écrire un programme, c'est une chose ; le mettre en œuvre dans le respect des règles de la commande publique, c'en est une autre. Cette page propose un chemin type, du diagnostic à la réception des travaux.**

La réussite d'un projet communal ne se joue pas uniquement au moment de la décision politique. Une fois le cap fixé, il faut traduire les intentions en procédures opérationnelles : études, consultations, marchés de travaux, suivi, contrôle qualité et réceptions. Sans cette chaîne, le projet reste un discours, ou il se fragilise au premier imprévu.

Tout commence par un diagnostic rigoureux : définir précisément le besoin, identifier les contraintes techniques, réglementaires et budgétaires, et préciser les objectifs attendus. Viennent ensuite les études préalables, qui affinent le projet, comparent plusieurs scénarios et permettent d'arbitrer sur des bases solides, avec un calendrier réaliste.

Une fois le projet suffisamment mûr, la commune doit lancer les procédures de marché public adaptées : rédaction d'un cahier des charges, publication, réception des offres, analyse selon des critères objectifs, puis choix motivé. Le respect des règles de la commande publique est à la fois une obligation juridique et une garantie de transparence, mais aussi un moyen de sécuriser l'exécution (délais, pénalités, responsabilités, modalités de suivi).

Pendant la phase de réalisation, le suivi du chantier, les ajustements éventuels, la coordination des acteurs et la communication auprès des habitants conditionnent la perception du projet. Enfin, la réception marque l'aboutissement, mais aussi le début d'une nouvelle phase : celle de la maintenance, de l'entretien, de l'évaluation, et du retour d'expérience pour améliorer les projets suivants.

**Relier le programme électoral aux procédures de marchés publics, c'est éviter le fossé entre les promesses et les réalisations. Plus ce lien est anticipé, plus les projets ont de chances d'être menés à bien dans les délais et les coûts prévus.**

# **SOURCING DE FOURNISSEURS VÉRIFIÉS, DÉDIÉ AUX ACHETEURS PUBLICS**

Mise en relation d'entreprises  
exclusivement qualifiées et vérifiées à  
destination des acheteurs publics,  
pour le traitement des marchés  
inférieurs au seuil de Publicité.

**Je m'inscris**





## Gouvernance locale : responsabilités, transparence et éthique du mandat

**Le mandat municipal dépend des décisions et de la manière de les prendre. Transparence, prévention des conflits d'intérêts et délégations claires renforcent la confiance.**

Les élus municipaux exercent un mandat de confiance. Elle repose sur deux piliers : la légitimité démocratique issue du scrutin et la qualité de l'exercice quotidien du pouvoir local.

La clarté des délégations est un point de départ : qui est responsable de quoi au sein de l'équipe ? Comment les adjoints et conseillers délégués exercent-ils leurs missions ? La transparence sur cette répartition des rôles aide les habitants à identifier leurs interlocuteurs.

La question des conflits d'intérêts et des incompatibilités ne peut être éludée. Il faut mettre en place des règles internes, anticiper les situations sensibles et se faire conseiller en cas de doute. Mieux vaut un retrait ponctuel sur une délibération qu'une suspicion durable.

La publicité des débats municipaux, la mise en ligne des procès-verbaux, l'accès aux informations budgétaires renforcent aussi la transparence. Cette ouverture n'empêche pas de débattre sereinement, mais elle garantit des décisions compréhensibles et justifiables.

Enfin, l'éthique locale se joue dans le quotidien des relations : avec les agents, les partenaires économiques, le tissu associatif et les médias. Un style fondé sur l'écoute, la loyauté et la cohérence renforce la crédibilité de l'équipe.

**Les municipales 2026 seront aussi, pour les habitants, un choix de style de gouvernance. Les équipes qui assurent clairement leurs règles de fonctionnement et leur exigence éthique disposent d'un atout important.**



# MEDIAPARTNERS

A G E N C Y

## DIGITAL MARKETING

**Des clics, c'est bien.**  
**Des clients, c'est mieux.**

RESEARCH

VIRAL

**Contactez-nous**



# Préparer vos futurs marchés : la veille au service du mandat

**Un mandat réussi se prépare en amont en connaissant les solutions et les financements disponibles. La veille et le sourcing sont devenus essentiels pour structurer les consultations et sécuriser les choix.**

Dans de nombreux domaines – énergie, bâtiment, numérique, équipements, services – l'offre de solutions évolue rapidement. Les élus et les services ont besoin d'une vision claire du marché pour concevoir des projets pertinents et lancer des consultations adaptées.

La veille permet d'identifier :

- les tendances techniques (nouvelles solutions, innovations, retours d'expérience),
- les acteurs présents sur un segment donné,
- les modèles économiques possibles,
- les dispositifs d'aides et subventions mobilisables.

Le sourcing, lorsqu'il est pratiqué dans le respect des règles de la commande publique, peut aider à clarifier le besoin, à ajuster les cahiers des charges, à éviter des appels d'offres infructueux. Il ne s'agit pas de choisir un prestataire à l'avance, mais de mieux préparer la consultation.

Des plateformes spécialisées, comme BDMP, peuvent faciliter ce travail, en mettant à disposition :

- des informations sur les fournisseurs,
- des exemples de consultations,
- des retours d'expérience de collectivités,
- des outils d'analyse et de veille ciblée.

**En 2026, les communes qui intégreront la veille et le sourcing dans leur méthode de travail se donneront les moyens de lancer des marchés plus adaptés, plus efficaces et plus sécurisés, au service de leurs projets de mandat.**



# Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne

## NOUVEAU TERMINAL AFFAIRES

### FAITES DÉCOLLER VOTRE BUSINESS



Gain de temps



Flexibilité et fluidité



Service à la carte



L'Europe à votre portée

## +1000 DESTINATIONS POSSIBLES

### VIA AMSTERDAM

**4** vols hebdomadaires toute l'année

> Varsovie, Budapest, Manchester, Birmingham, New-York, Detroit, Bangkok...

### VIA PARIS

**8** jusqu'à vols quotidiens vers Paris Orly et CDG

> Londres, Francfort, Madrid, Shanghai, Rio, New-York, Toulouse, Biarritz, Point à Pitre, Fort de France.

### VIA LYON

**2** vols quotidiens

> Nice, Nantes Strasbourg, Lille, Bruxelles, Rome, Venise, Milan, Prague.



1000 destinations possibles au départ de Clermont avec le réseau AIR FRANCE – KLM via les hubs d'Amsterdam, Paris et Lyon.

Renseignements Terminal Affaires  
[aviation-affaires@aeroport-clermont.fr](mailto:aviation-affaires@aeroport-clermont.fr)  
[www.clermont-aeroport.com](http://www.clermont-aeroport.com)

CLERMONT



# Les grandes étapes d'un projet structurant en six temps

**Qu'il s'agisse d'une école, d'une médiathèque, d'un équipement sportif ou d'un aménagement urbain, les projets structurants suivent un cycle assez similaire. Cette fiche propose un repère en six grandes étapes.**

## **1. Le besoin**

Identifier clairement ce qui motive le projet : locaux trop exigus ou vétustes, nouveaux besoins, enjeu de sécurité, volonté de rééquilibrer le territoire. Associer élus, services et usagers à ce premier diagnostic.

## **2. Les études**

Confier à des professionnels (bureaux d'études, AMO) l'analyse approfondie du projet : scénarios, implantation, estimation des coûts, contraintes réglementaires, impacts urbains et environnementaux.

## **3. Le montage financier**

Évaluer les ressources mobilisables : autofinancement, emprunt, subventions, partenariats. Intégrer le projet dans le PPI et vérifier sa compatibilité avec les capacités financières de la collectivité.

## **4. La décision politique**

Présenter le projet au conseil municipal, expliquer les scénarios, argumenter le choix retenu, préciser le calendrier. Informer clairement les habitants des enjeux, des bénéfices attendus et des impacts.

## **5. La réalisation**

Lancer les consultations, choisir les prestataires, suivre le chantier, gérer les aléas. Communiquer régulièrement sur l'avancement pour maintenir la confiance des habitants et des usagers,

## **6. L'évaluation**

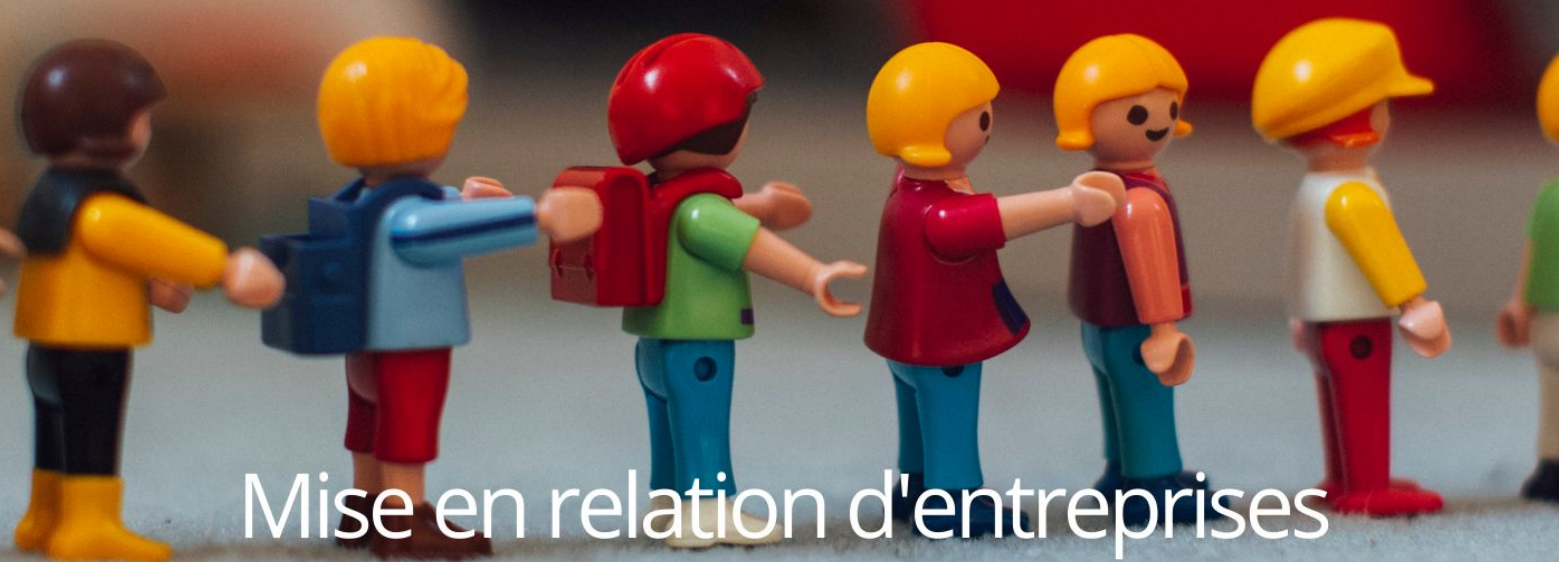
Une fois le projet livré, tirer un bilan : réponses aux besoins, coûts réels, délais, satisfaction des usagers. Capitaliser sur cette expérience pour les projets suivants.

**Ce cycle n'est pas rigide, mais il offre un repère pour organiser le mandat autour de quelques projets structurants, tout en gardant la maîtrise des décisions et des moyens.**



# SOURCING DE FOURNISSEURS VÉRIFIÉS, DÉDIÉ AUX ACHETEURS PUBLICS

**Je m'inscris**



Mise en relation d'entreprises  
exclusivement qualifiées et vérifiées à  
destination des acheteurs publics,  
pour le traitement des marchés  
inférieurs au seuil de Publicité.





# Votre calendrier finances après les municipales

**Installation du conseil, débat d'orientations budgétaires, vote du budget, ajustements en cours d'année : les premiers mois du mandat sont décisifs pour poser le cadre financier des six années à venir.**

Les municipales passées, le nouveau conseil municipal est rapidement confronté à ses premières grandes décisions budgétaires. Pour ne pas subir le calendrier, mieux vaut l'anticiper.

Dès l'installation, il convient de :

- prendre connaissance de la situation financière exacte,
- échanger avec les services sur les contraintes et les urgences,
- fixer quelques principes de gestion pour le mandat (priorités, niveau d'investissement souhaité, stratégie d'endettement).

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un moment clé. Il permet de présenter aux élus et aux habitants une vision d'ensemble : état des lieux, priorités, trajectoire financière envisagée. Il doit être préparé avec soin.

Le vote du budget primitif concrétise ces orientations. Il s'agit de concilier les besoins de fonctionnement, les nécessaires marges de manœuvre et le lancement des premiers projets du mandat.

En cours d'année, des décisions modificatives peuvent être nécessaires pour ajuster le budget aux réalités, aux opportunités ou aux imprévus. Là encore, la transparence et la pédagogie sont de mise.

**Maîtriser ce calendrier, c'est se donner le temps de la réflexion, éviter les décisions précipitées et démarrer le mandat sur des bases financières claires, assumées et partagées.**

## Nos formules

### Package Visibilité Print + Digital

1 parution print + article web + newsletter élus.

Idéal pour booster votre notoriété auprès des collectivités.

### Package Lead Collectivités

Publireportage + landing page + génération de contacts qualifiés.

Résultats garantis !

### Package Thématique Territoires

Interview d'un élu + dossier régional + diffusion multi-canal.

Une approche locale et ciblée.

### Tarifs préférentiels Salon des Maires

Bénéficiez de remises exceptionnelles sur les engagements 3 et 6 mois.

## → Pourquoi nous choisir ?

- Une diffusion nationale auprès des élus et décideurs
- Un contenu journalistique de qualité
- Une expertise reconnue dans la presse institutionnelle
- Des offres couplées print + digital à forte visibilité

## → Nos thématiques

- Actualité communale et intercommunale
- Développement économique et durable
- Numérique et nouvelles technologies
- Tourisme et aménagement du territoire
- Mobilité, énergie, environnement

## → Notre mission

Informier, accompagner et valoriser les initiatives locales dans toute la France. Chaque mois, notre rédaction met en lumière les projets innovants des collectivités, les acteurs publics et privés, et les solutions concrètes pour les territoires.





## Les mots des municipales : petit lexique pour l' élu local

**Scrutin de liste, intercommunalité, pacte de gouvernance, PPI, DOB... La vie municipale a son vocabulaire. Ce lexique propose quelques définitions utiles pour naviguer en confiance.**

Sans être exhaustif, ce lexique rappelle le sens de quelques termes fréquemment utilisés dans le débat local :

- **Scrutin de liste** : mode de scrutin utilisé dans les communes de 1 000 habitants et plus, avec listes complètes ou incomplètes et prime majoritaire.
- **Intercommunalité** : structure regroupant plusieurs communes (communauté de communes, d'agglomération, urbaine, métropole) pour exercer ensemble certaines compétences.
- **Pacte de gouvernance** : document qui précise l'organisation des relations entre la communauté et les communes membres (concertation, information, mutualisation...).
- **DOB (débat d'orientations budgétaires)** : débat préalable au vote du budget, permettant de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire.
- **PPI (plan pluriannuel d'investissement)** : programmation des investissements de la collectivité sur plusieurs années.
- **Autofinancement** : part des ressources propres que la collectivité peut consacrer à l'investissement.
- **Marché public** : contrat conclu par la collectivité avec un opérateur économique pour répondre à ses besoins en travaux, fournitures ou services.
- **DGS (directeur général des services)** : plus haut fonctionnaire de la commune, responsable du bon fonctionnement des services et de la mise en œuvre des décisions.

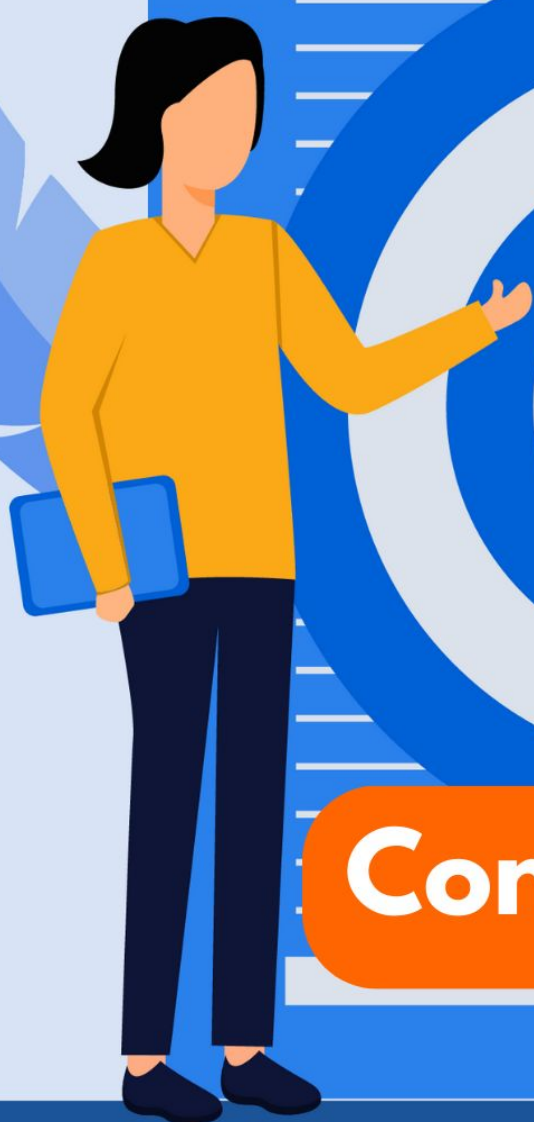
**Clarifier les mots, c'est déjà clarifier les enjeux. Ce lexique pourra être complété, au fil du mandat, par chaque équipe municipale, en fonction de ses besoins spécifiques.**





**MEDIAPARTNERS**  
**A G E N C Y**

**Des clics, c'est bien.**  
**Des clients, c'est mieux.**



**Contactez-nous**



## Ce que les habitants attendent vraiment du prochain mandat

Derrière les grands discours, les attentes sont très concrètes : propreté, sécurité, mobilité, services de proximité, cadre de vie. Prendre au sérieux ces demandes, c'est poser les bases d'un projet municipal solide.

Pour beaucoup d'habitants, la politique locale se résume avant tout à des ressentis simples, concrets et immédiatement perceptibles dans la vie quotidienne. La ville est-elle propre et correctement entretenue ? Me sens-je en sécurité dans l'espace public, de jour comme de nuit ? Puis-je me déplacer facilement, que ce soit en voiture, à pied, à vélo ou en transports collectifs ? Ai-je accès à des services essentiels de proximité, lisibles, efficaces et accessibles à tous ? Mes enfants sont-ils bien accueillis à l'école, dans les activités périscolaires, sportives ou culturelles, et bénéficient-ils d'un cadre éducatif stable et de qualité ?

Ces questions, souvent formulées de manière intuitive, constituent pourtant le socle de l'évaluation citoyenne de l'action municipale. Elles traduisent une attente forte de résultats concrets et visibles, bien plus qu'un intérêt pour les débats institutionnels ou les compétences juridiques des collectivités. La qualité du cadre de vie, la sécurité, la mobilité ou l'accès aux services publics deviennent ainsi des indicateurs directs de la performance de l'équipe municipale.

À travers ces perceptions du quotidien se jouent des politiques publiques complexes, mobilisant des moyens humains, financiers et organisationnels importants. Elles influencent durablement la confiance accordée aux élus, la participation à la vie locale et, in fine, le choix électoral. C'est souvent à cette échelle très concrète, celle de la rue, du quartier et des services rendus, que se forge le jugement porté sur un mandat municipal.

*La réussite du mandat se joue autant dans la gestion attentive des petits irritants du quotidien que dans la conduite des grands projets. Les municipales 2026 seront, pour beaucoup, un jugement sur cette capacité à "faire bien les choses simples".*



## Le quotidien, premier juge de l'action municipale

Les enquêtes locales montrent qu'un mandat municipal est très souvent jugé à partir d'éléments concrets, visibles et directement ressentis par les habitants dans leur quotidien. Parmi les critères les plus fréquemment cités figurent la qualité des espaces publics (entretien régulier, propreté, éclairage, mobilier urbain), la sécurité et la tranquillité publique, ainsi que la facilité des déplacements (stationnement, continuité des cheminements piétons, accessibilité et efficacité des transports en commun). À cela s'ajoutent la qualité des équipements municipaux, qu'il s'agisse des écoles, des crèches, des équipements sportifs ou culturels, et plus largement le cadre de vie, incluant les espaces verts, la gestion du bruit et la maîtrise des nuisances.

Les élus peuvent naturellement être tentés de concentrer leur énergie politique, administrative et budgétaire sur de grands projets structurants. Ils ont raison d'y voir des leviers importants de transformation, d'attractivité et de projection à long terme pour leur territoire. Ces projets contribuent à donner une vision et à inscrire l'action municipale dans une trajectoire durable. Toutefois, il serait risqué de reléguer au second plan les sujets du quotidien, souvent moins valorisants politiquement, mais qui conditionnent directement le sentiment de considération, de proximité et de confiance exprimé par les habitants.

Prendre en compte ces attentes suppose une écoute attentive, régulière et structurée de la population : permanences d'élus, rencontres de terrain, échanges formalisés, recueil des signalements, visites de quartier. Cela implique également un suivi rigoureux des interventions, une coordination efficace des services municipaux et une capacité à apporter des réponses visibles. Une doléance traitée rapidement, expliquée et suivie d'effet, construit bien souvent davantage de confiance durable qu'un projet spectaculaire mais perçu comme lointain ou abstrait par les citoyens.





# Éducation : le socle du mandat municipal

**L'école est au cœur de la vie communale : bâtiments, restauration, périscolaire, lien avec les familles. Construire un projet éducatif de territoire permet de donner du sens et de la cohérence à l'action municipale en faveur des enfants et des jeunes.**

Face aux attentes des familles, un Projet éducatif de territoire (PEDT) aide la commune à coordonner l'école, le périscolaire, les associations et les services sociaux, en fédérant l'ensemble des intervenants autour d'une même logique. Il fixe des objectifs partagés : réussite, inclusion, lutte contre les inégalités, santé, culture et citoyenneté. En articulant horaires, activités, transports et restauration, il améliore le quotidien des enfants, sécurise les parcours et renforce l'égalité d'accès aux opportunités.

Co-construit avec l'Éducation nationale et les acteurs locaux, le PEDT devient un véritable outil de pilotage : diagnostic, budget, indicateurs, évaluation et ajustements réguliers. Il associe les parents, clarifie les rôles de chacun et facilite la continuité éducative dans le temps, tout en donnant une vision lisible de l'action municipale.





Cette démarche peut porter sur :

- la qualité des locaux scolaires (confort, accessibilité, performance énergétique),
- l'amélioration de la restauration (qualité, circuits courts, lutte contre le gaspillage),
- la structuration des temps périscolaires (activités de qualité, équilibre entre détente et apprentissages),
- le lien avec les familles (information, écoute, accueil des situations particulières),
- la continuité avec les structures jeunesse (centres de loisirs, clubs, médiathèques).

Pour les élus, le projet éducatif devient un fil conducteur : il permet d'arbitrer les priorités, de mobiliser les partenaires, de montrer la cohérence des actions menées sur plusieurs années. La commune est responsable des écoles maternelles et élémentaires : bâtiments, entretien, matériel, restauration, parfois périscolaire. Elle est aussi en première ligne pour organiser l'accueil des enfants et des familles dans les temps hors classe.

Un projet éducatif de territoire (PEDT) permet de rassembler les acteurs – Éducation nationale, enseignants, associations, parents, clubs sportifs, structures culturelles – autour d'une vision commune : que veut-on offrir comme expérience éducative aux enfants de la commune ?

Et si vous envisagiez  
la formation  
autrement ?



Nous sommes là  
pour former  
vos collaborateurs  
et vous conseiller

HP Formation est un organisme certifié et agréé intervenant dans les domaines de formation touchant à la santé et à la sécurité au travail : incendie, sauveteurs-secouristes, habilitations électriques, travail en hauteur...

CONTACTEZ-NOUS  
**04 72 25 45 45**  
[www.hp-formation.fr](http://www.hp-formation.fr)



## Seniors, familles, jeunesse : repenser les services de proximité

**Vieillesse, nouvelles formes de familles, mobilité accrue des jeunes : les profils d'habitants évoluent. Les communes doivent ajuster leur offre de services pour ne laisser personne de côté.**

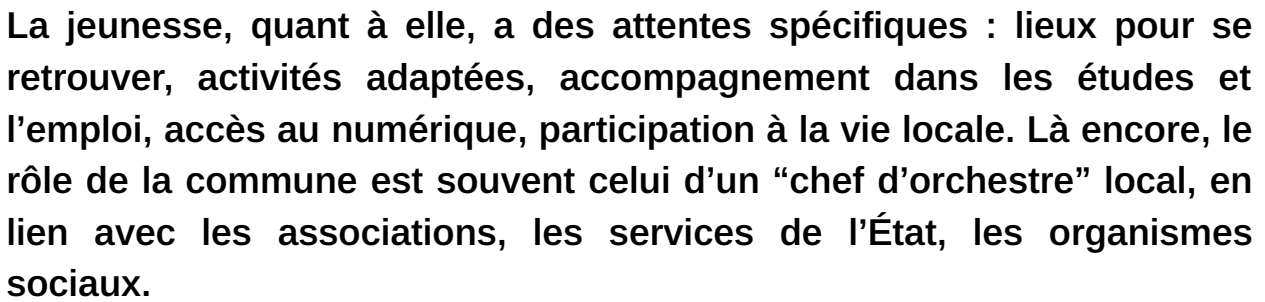
Les municipales 2026 seront l'occasion de dire clairement quelle place la commune veut accorder à la santé, aux seniors et à la jeunesse, au-delà des annonces générales. Derrière ces choix se joue la capacité du territoire à rester accueillant et solidaire, en adaptant les services, l'offre de proximité et la prévention. C'est aussi un enjeu d'attractivité : qualité de vie, maintien à domicile, accès aux soins et accompagnement des parcours des jeunes.

Dans de nombreux territoires, le vieillissement de la population est une réalité : augmentation du nombre de seniors, besoins en aide à domicile, en logements adaptés, en mobilité douce et en accès aux soins. Les communes n'ont pas toutes compétence directe, mais elles peuvent jouer un rôle de facilitateur et d'animateur local : soutenir des initiatives, mettre des locaux à disposition, coordonner des acteurs, orienter les habitants, et aider à faire émerger des solutions de proximité.



Parallèlement, de nouvelles formes de familles se développent : familles monoparentales, recomposées, couples actifs avec des horaires atypiques. Ces réalités interrogent l'organisation de la petite enfance, des temps périscolaires et des services sociaux. Elles appellent aussi une meilleure articulation entre crèches, assistantes maternelles, écoles, centres de loisirs et dispositifs d'accompagnement, afin d'apporter des réponses lisibles et adaptées aux contraintes du quotidien.





**BOURG  
MATÉRIAUX**

TRAVAUX PUBLICS • BOIS • CARRELAGES • MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION





## Associer les habitants sans se déposséder de la décision

Réunions publiques, budgets participatifs, conseils de quartier, outils numériques : comment organiser la participation pour enrichir les projets sans bloquer l'action municipale ?



La demande de participation est légitime : les habitants vivent au quotidien les effets des décisions prises et en mesurent immédiatement les conséquences. Ils souhaitent comprendre les choix, réagir, proposer, et être associés plus en amont, notamment sur les projets qui transforment leur cadre de vie. De leur côté, les élus ont la responsabilité de décider dans l'intérêt général, avec une obligation de cohérence budgétaire et juridique, parfois en tranchant entre des demandes contradictoires et des contraintes très concrètes.

La participation ne doit pas être vue comme une menace, mais comme une ressource et un levier de qualité de décision. Elle permet de mieux cerner les besoins, d'identifier des idées pertinentes, de repérer des points de blocage, d'anticiper les résistances et d'améliorer les projets avant leur mise en œuvre. Elle peut aussi renforcer l'acceptabilité des décisions, à condition d'être sincère et utile. Mais elle doit s'inscrire dans un cadre clair : objectifs, périmètre, règles du jeu, calendrier, modalités de restitution et de décision finale. Sans méthode, la participation crée de la frustration ; avec une méthode, elle construit de la confiance.





Ce cadre suppose de répondre à quelques questions préalables :

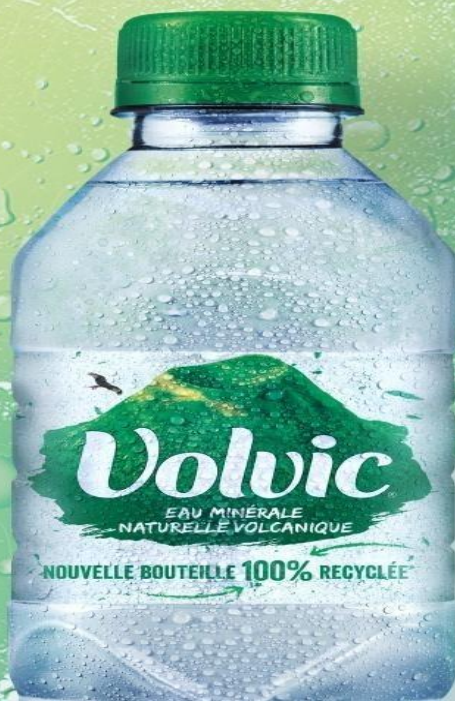
- Sur quels sujets ouvre-t-on la participation ?
- À quel moment des projets ? En amont, en cours, en aval ?
- Quels outils utilise-t-on (réunions, ateliers, numérique, questionnaires) ?
- Comment seront utilisées les contributions ? Qu'est-ce qui est discutable, qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Une charte locale de la participation peut fixer ces règles. Elle permet de dire aux habitants : "Voici comment vous pouvez contribuer, et voici comment vos contributions seront prises en compte." À l'inverse, une participation sans cadre peut générer frustration, incompréhension et, au final, défiance.



**Volvic**

**N'OUBLIEZ PAS DE  
VOUS HYDRATER**







## D'une contestation forte à une adhésion progressive : le rôle de la méthode

**Cette commune a d'abord fait face à une opposition vive à un projet d'aménagement. En changeant de méthode – écoute, explications, adaptations – elle a finalement réussi à le mener à bien.**

Au départ, le projet était techniquement solide : réaménager une entrée de ville pour sécuriser les circulations, réduire la vitesse, améliorer l'accessibilité et valoriser l'image du territoire. Pourtant, dès les premières annonces, une contestation s'est exprimée : commerçants inquiets, riverains opposés, pétitions.

La commune a pris conscience qu'elle avait sous-estimé la dimension d'appropriation du projet. Les plans avaient été conçus en interne, puis présentés comme "quasi définitifs", laissant peu de place à l'expression des inquiétudes. Le calendrier de communication avait aussi été mal choisi.

Plutôt que de passer en force, le maire et son équipe ont décidé de revoir la méthode. Des réunions ont été organisées, non pour valider un projet déjà ficelé, mais pour écouter ce qui posait problème. Les habitants ont pu exprimer leurs craintes, proposer des ajustements, questionner certaines options.



**Cette expérience rappelle que la qualité d'un projet ne se joue pas uniquement sur le plan technique. La méthode de concertation, la manière d'écouter, d'expliquer, d'adapter comptent tout autant pour parvenir à une adhésion suffisante.**



Certaines modifications ont été apportées : maintien de quelques places de stationnement, révision de l'implantation de certains arbres, adaptation du phasage des travaux pour limiter les nuisances. Le cœur du projet n'a pas été abandonné, mais il a été réécrit à la lumière des retours.

Au fil du temps, la tension est retombée. Les opposants les plus virulents ne sont pas tous devenus favorables, mais une majorité d'habitants a reconnu que la commune avait entendu les remarques et cherché des compromis.

## La Safer, opérateur foncier au service du développement des territoires ruraux et périurbains

La Safer intervient à vos côtés pour contribuer au développement économique du territoire, dans le respect de l'activité agricole et de l'environnement.

Grâce à ses équipes de terrain et à une palette d'outils adaptés aux différentes problématiques foncières, la Safer est votre partenaire privilégié dans la mise en œuvre de projets d'aménagement de l'espace rural et périurbain.



### La Safer acteur de vos projets dans l'Ain :

- ZAC Bourg Sud - Cap 3B - 47 ha
- ZAC de la Dombes - CC Centre Dombes - 28 ha
- ZAC de Pont Rompu - CC Rives de l'Ain-Pays du Cordon - 50 ha
- ZAC Ferney-Geneve Innovation - CC du Pays de Gex/SPL Territoire d'Innovation - 46 ha
- Parc d'activité de la Grande Chambrière - Bourg en Bresse Agglomération - 60 ha
- Zone d'activités du Souchet - CC de la Vallière - 6 ha

### ➤ Aide à la prise de décision : l'élaboration d'une stratégie foncière

- production de référentiels de prix, pour une appréhension fine des transactions pratiquées sur le territoire
- réalisation d'études de faisabilité foncière : évaluation des conditions techniques et financières de maîtrise du périmètre
- prise en compte des problématiques et des impacts agricoles et environnementaux

### ➤ Assistance à la réalisation du projet : le temps de l'action

- négociations propriétaires/exploitants et acquisitions amiables
- mise en œuvre et coordination des procédures administratives et d'utilité publique
- recherche de compensations agricoles et/ou environnementales
- mise en exploitation dans l'attente de la réalisation du projet



Pour tout renseignement, contacter Alexis Marze, Directeur Départemental Ain :  
04 74 45 47 47 - [direction@safer01.com](mailto:direction@safer01.com)  
[www.safer-rhone-alpes.com](http://www.safer-rhone-alpes.com)





## Trois démarches à observer de près pour nourrir le prochain mandat

**Sans prétendre au “modèle”, trois initiatives menées dans des communes différentes offrent des pistes concrètes : mobilité, transition écologique, vie associative. Autant d'idées adaptables localement.**

Sans revendiquer une recette universelle, trois démarches locales montrent comment passer des intentions à l'action, avec des méthodes simples et reproductibles. Une commune a co-construit un plan de mobilité (chemins piétons, stationnement, covoiturage) avec les habitants, en s'appuyant sur un diagnostic partagé et quelques aménagements rapides.

Une autre a priorisé la transition écologique via un budget ciblé (énergie, sobriété, végétalisation), assorti d'objectifs concrets et d'un calendrier de mise en œuvre. La troisième a relancé la vie associative grâce à un guichet unique, des conventions claires et un accompagnement plus lisible des bénévoles. Des idées transposables, à adapter aux réalités du terrain et aux moyens disponibles.







Dans une commune de montagne, la question de la mobilité des habitants sans voiture s'est posée avec acuité. Plutôt que d'ouvrir un service lourd, la commune a choisi de soutenir un système de transport solidaire, associant bénévoles, associations et un dispositif de coordination légère. Résultat : une solution souple, peu coûteuse et adaptée à un territoire dispersé.

Dans une ville moyenne, la transition écologique a été abordée par le prisme du patrimoine scolaire. Un plan pluriannuel de rénovation des écoles a été lancé, en visant à la fois la performance énergétique, le confort des élèves et la qualité des espaces extérieurs. Ce choix a rendu la transition plus lisible et plus acceptable : les habitants voient concrètement où vont les efforts.

Dans une petite commune périurbaine, la municipalité a décidé de relancer la vie associative en déployant un "contrat d'engagement associatif local". En échange d'un soutien financier ou logistique, les associations se sont engagées sur quelques priorités : accueil des jeunes, ouverture à tous, participation à des temps forts communs. La dynamique sociale s'est renforcée.



EEA SAS : UN SPÉCIALISTE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU DÉPANNAGE À BOURG EN BRESSE



EEA SAS, Equipement Electrique de l'Ain, basé à Bourg en Bresse, côtoie le domaine de l'électricité depuis 1947. Plusieurs générations se sont succédées jusqu'en mars 2012, où Ludovic VERRES a pris la tête de l'entreprise. Avec maintenant 10 salariés, EEA assure :

- Toute installation électrique courants forts et faibles,
- Etude et installation de votre chauffage électrique,
- Etude et installation de tout système d'alarmes : incendie et intrusion,
- Câblage et dépannage informatique,
- Installation de réseau VDI,
- Tout dépannage électrique 7j/7 et 24h/24 (chauffage, chaudière, électroménager, informatique ...).



Nous intervenons à Bourg en Bresse et toute sa périphérie dans un rayon de 30 kms. Pour professionnels et particuliers, nos solutions d'électricité sont étudiées avec vous, dans une contrainte de budget et de temps.

Nous suivons tous nos chantiers électriques depuis la prise de contact jusqu'à la réalisation ; nous accordons une grande importance au suivi de maintenance et dépannage.

Direction : Ludovic VERRES • Particuliers et Professionnels

Projets complets d'électricité • Etude chauffage électrique • Installation d'alarmes

Un simple appel • 04 74 32 27 64 • Bourg en Bresse et environs

A toute heure, nous sommes joignables, une astreinte dépannage a été mise en place pour mieux vous servir ! 06 76 24 36 90



## Scènes de campagne, scènes de ville : le territoire en images

**À travers quelques instantanés, cette page rappelle que l'action municipale s'ancre dans des lieux concrets : marchés, écoles, parcs, salles des fêtes, quartiers. Autant d'espaces où se joue le lien entre élus et habitants.**

Un marché hebdomadaire où les élus viennent régulièrement échanger de manière informelle ; une cour d'école rénovée, plus végétalisée, plus agréable pour les enfants ; un parc réaménagé pour favoriser les rencontres entre générations ; une salle des fêtes qui retrouve une nouvelle vie grâce à une programmation plus diversifiée.

Ces images montrent que, loin des grandes déclarations, la politique municipale s'incarne dans des gestes concrets : entretenir un banc, sécuriser un passage piéton, adapter un éclairage, ouvrir un lieu. Elles rappellent aussi que le mandat se joue autant dans ces détails que dans les grands projets.



À l'heure des municipales 2026, ces scènes de vie illustrent concrètement ce qui est en jeu : la capacité des élus à être présents, attentifs, engagés là où vivent les habitants, dans les lieux du quotidien comme dans les moments plus sensibles. Cette proximité n'est pas qu'un symbole : elle conditionne la confiance, la qualité du dialogue et la compréhension réelle des besoins. Elle se traduit par une écoute régulière, des réponses visibles et une présence sur le terrain, au contact des associations, des commerçants, des familles et des quartiers.





Aménagement d'un quartier de 370 logements à Château-Gallard



Réalisation d'un parc d'activités économiques à Nurioux-Volognat



Aménageur de l'Ain

**Le partenaire de vos projets**  
Habitat • Activités • Commerces



Aménagement du quartier du Pré-Vulin à Polliat

Siège : 10, Boulevard du Maréchal Leclerc - 01000 BOURG-en-BRESSE  
Tél. 04.74.23.10.77 - e-mail : [novade@novade.com](mailto:novade@novade.com)



**01370 MEILLONNAS**

**Coopérative de Producteurs Régionaux**  
**Implantée sur le Territoire de l'Ain**  
**Fournisseurs et Actionnaires**  
**de TROPAL Viandes**



**Abattage - Découpe - Prestations**  
**Multiviandes** (bovins, porcins, ovins)  
**90% approvisionnement régional**  
**Actionnaire de la CAB**  
(coopérative abattage de Bourg)  
**Partenariat avec le CECOF**  
(Centre de formation Ambérieu en Bugey)



**POLE DES VIANDES**  
01010 BOURG EN BRESSE Cedex  
Tél : 04 74 22 17 56





## Trois idées à transposer dès le début du mandat

**Sans bouleverser l'organisation, trois actions simples peuvent être mises en place dès les premiers mois pour installer une dynamique de mandat constructive : une méthode de dialogue, un outil de suivi, un temps annuel de bilan.**

Dès les premières semaines, mettez en place un calendrier régulier de rencontres de quartier et un canal unique de remontée des demandes (accueil, formulaire en ligne, numéro dédié), avec des règles de réponse claires et des délais annoncés.

Appuyez-le par un tableau de bord public, lisible et mis à jour, listant les engagements, l'état d'avancement, les étapes restantes, les délais et le responsable référent, afin de rendre l'action municipale compréhensible.

Enfin, organisez chaque année un bilan de mandat : résultats obtenus, écarts expliqués, priorités réajustées et arbitrages à venir, en associant les habitants, pour consolider durablement la confiance.





**1. Un rendez-vous régulier avec les habitants**

Instaurer un rythme simple : une réunion publique par trimestre, un café-rencontre, une permanence mobile. Peu importe le format, pourvu que la commune assume une présence régulière de ses élus au contact.

**2. Un tableau de bord de mandat**

Lister les grands engagements, quelques indicateurs, un calendrier. Ce tableau, partagé entre élus et services, permet de suivre l'avancement, de repérer les blocages, d'ajuster si nécessaire. Il peut être décliné dans une version simplifiée pour les habitants.

**3. Un temps annuel de bilan partagé**

Une fois par an, organiser un moment pour revenir sur l'année écoulée : ce qui a été fait, ce qui a pris du retard, ce qui a été abandonné et pourquoi. Inviter habitants, partenaires, associations. C'est une manière d'ancrer la culture de la redevabilité et du dialogue.



**SARL AMETYSTE**

**63, impasse des cents Sillons  
01340 CRAS SUR REYSSOUZE**

**CARRELAGE - FAIENCES - CHAPES**

**Tél : 04 74 52 68 07 • Portable : 06 29 49 88 07**

**Fax : 04 74 52 69 25 • [sarl.ametyste@orange.fr](mailto:sarl.ametyste@orange.fr)**



## Pourquoi je me représente... et pourquoi je passe le relais

**Derrière les listes, il y a des parcours personnels. Certains élus choisissent de repartir, d'autres de s'arrêter. Leurs motivations disent beaucoup de ce que représente le mandat municipal aujourd'hui.**



Pour certains maires, la décision de se représenter s'impose comme une évidence. « Nous avons lancé des projets que je souhaite voir aboutir, explique l'un d'eux. Et j'ai encore l'énergie de porter ce mandat au service de ma commune. »

Pour d'autres, le choix de passer le relais est le fruit d'une réflexion mûrie. « J'ai donné plusieurs mandats, confie un maire sortant. Il est temps de laisser d'autres sensibilités, d'autres générations prendre la main, tout en restant disponible pour accompagner si besoin. »

Tous évoquent la charge du mandat : le temps consacré, les sollicitations, des situations parfois difficiles, la conciliation avec la vie personnelle et professionnelle. Mais ils soulignent aussi la richesse humaine de cette fonction, faite de rencontres, de projets collectifs, de moments de fierté comme de décisions complexes.

Ce qui revient, chez ceux qui se représentent comme chez ceux qui se retirent, c'est l'idée que le mandat municipal est un service rendu au territoire. « On ne sort pas indemne d'une telle expérience, résume un élu. On y gagne en humanité, en humilité... et en lucidité. »





À travers ces paroles, les municipales 2026 apparaissent moins comme une simple joute électorale que comme une étape dans la vie des territoires, où se croisent continuité, renouvellement et transmission.



## **Bureau de Coordination Arverne**

2 avenue Léonard de Vinci  
**63000 CLERMONT-FERRAND**

Tél : **04 73 37 41 57** - Fax : 04 73 36 18 87

Mail : [arverne.coordi@orange.fr](mailto:arverne.coordi@orange.fr)

**MISSIONS D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION**

**MISSIONS DE COORDINATION SPS DE TOUS NIVEAUX**



## Trente ans de mandats locaux : le regard d'un élu expérimenté

**Ayant exercé plusieurs mandats, dans l'opposition puis à la tête de sa commune, notre grand témoin revient sur ce qui a changé – et ce qui reste – dans la vie municipale. Un témoignage précieux à l'heure des municipales 2026.**

Quand j'ai été élu pour la première fois, les sujets étaient déjà nombreux, mais le rythme n'était pas le même, raconte cet élu. Aujourd'hui, tout va plus vite, tout est plus visible, plus commenté, notamment avec les réseaux sociaux."

Il constate trois grandes évolutions. La première, c'est la complexité croissante des dossiers : normes, montages financiers, partenariats, procédures. "On ne peut plus faire comme avant, en décidant seul dans son coin. Il faut s'entourer, écouter les services, les partenaires, les habitants."

La deuxième, c'est le changement du rapport aux citoyens. "Les habitants sont plus exigeants, plus informés, parfois plus méfiants. Mais ils sont aussi plus prêts à s'engager quand on leur tend la main. Il faut apprendre à travailler avec cette exigence, pas contre elle."

La troisième, c'est la pression sur les élus. "On est plus exposés, plus sollicités. Les limites entre vie personnelle et vie publique sont plus difficiles à tracer. D'où l'importance de se préserver, de travailler en équipe, de ne pas s'isoler."

Malgré ces évolutions, il continue de voir dans le mandat municipal une chance : "C'est à cette échelle que l'on voit le plus vite les effets de ce que l'on décide. Une cour d'école refaite, un arrêt de bus déplacé, une salle associative rénovée : on mesure immédiatement ce que cela change pour les gens.



Son message aux futurs élus : “N’ayez pas peur de la complexité, mais ne la sous-estimez pas. Entourez-vous, faites confiance à vos équipes, restez à l’écoute. Et gardez toujours en tête ce qui vous a donné envie de vous engager : améliorer concrètement la vie des habitants.”



**TRAVAUX PUBLICS**  
**CONCASSAGE**  
**DEMOLITION**  
**LOCATION**  
**MATÉRIELS TP**  
**TERRASSEMENT**



MATÉRIEL DE DÉMOLITION



TERRASSEMENT



CONCASSAGE



**06 18 52 46 87 - 04 73 53 98 34**

[www.rctploc.fr](http://www.rctploc.fr) - [rc.tp.loc@wanadoo.fr](mailto:rc.tp.loc@wanadoo.fr)

**Z.A.C. de Matussière - BP 135**  
**63308 THIERS cedex**





# Construire son projet de mandat en cinq étapes

**Diagnostic, vision, priorisation, planification, évaluation : une méthode simple pour organiser le prochain mandat autour d'un projet structuré, réaliste, partagé et lisible.**

## 1. Faire un diagnostic partagé

Rassembler les principaux éléments : finances, démographie, état des équipements, offre de services, dynamique associative, enjeux environnementaux. Associer services, élus et, si possible, quelques partenaires clés.

## 2. Définir une vision

Formuler, en quelques phrases, le cap du mandat : quel territoire veut-on pour demain ? Quels sont les grands objectifs ? Cette vision doit être à la fois ambitieuse et réaliste.

## 3. Prioriser les actions

À partir de cette vision, identifier les projets essentiels, importants et complémentaires. Il est rare que tout puisse être fait en six ans. Mieux vaut un nombre limité d'engagements tenus que trop de promesses inachevées.

## 4. Planifier et organiser

Inscrire les projets dans le temps (PPI), clarifier les responsabilités (élus référents, services pilotes), prévoir les ressources (humaines, financières, partenariales). Mettre en place un tableau de bord de suivi.

## 5. Évaluer et ajuster

Prévoir des temps réguliers de bilan, en interne et avec les habitants. Accepter de dire ce qui a été réalisé, ce qui a pris du retard, ce qui a été abandonné et pourquoi. Ajuster la trajectoire si nécessaire.

# FLORIOT

Réhabilitation du Lycée Carriat  
à Bourg-en-Bresse



Immeuble de bureau Le Notus  
à Bourg-en-Bresse



**BATIMENT / GENIE CIVIL  
LOGEMENTS COLLECTIFS  
MAISONS INDIVIDUELLES ET GROUPEES  
PROMOTION IMMOBILIERE**

EDEN Square, 28 logements  
à Ambérieu



Centre hospitalier USLD  
à Bourg-en-Bresse





## Dix questions à se poser avant d'annoncer son programme aux habitants

**Avant de présenter un programme, quelques questions simples permettent de vérifier sa solidité, sa cohérence et sa sincérité. Un outil pour les équipes qui préparent les municipales 2026.**

1. Notre diagnostic de départ est-il partagé au sein de l'équipe ?
2. Savons-nous clairement quelles sont nos trois ou quatre priorités majeures ?
3. Avons-nous vérifié la compatibilité de nos engagements avec les compétences de la commune et de l'intercommunalité ?
4. Avons-nous une idée réaliste de la situation financière de départ ?
5. Pouvons-nous expliquer comment nos projets seront financés (en grandes masses) ?
6. Sommes-nous capables de présenter notre programme de manière simple et compréhensible ?
7. Avons-nous prévu des temps et des outils pour associer les habitants à certains projets ?
8. Savons-nous dire, honnêtement, ce que nous ne pourrons pas faire dans ce mandat ?
9. Avons-nous réfléchi à l'organisation de l'équipe et au rôle de chacun ?
10. Sommes-nous prêts à expliquer nos choix, y compris lorsqu'ils seront contestés ?

**Si la plupart de ces questions appellent une réponse claire et assumée, le programme aura de bonnes chances d'être solide. Sinon, il peut être utile de prendre encore un peu de temps avant de se lancer.**





**SOCOTEC**

Le pouvoir d'anticiper

## ENSEMBLE, ACTEURS DE LA PERFORMANCE

Acteur majeur de la prévention des risques, le groupe SOCOTEC s'engage pour répondre aujourd'hui aux exigences de demain dans les domaines de la **Qualité**, de la **Sécurité**, de la **Santé** et de l'**Environnement**.

En mettant nos expertises en **Inspection & Mesure - Assistance & Conseil - Certification - Formation** au service de nos clients, entreprises de tous secteurs et collectivités, nous contribuons à optimiser leurs performances et à faire aboutir leurs projets.

### VOTRE CONTACT EN RÉGION

Pôle Construction Auvergne Limousin

Nadine BAZELLE

19 Avenue Léonard de Vinci

63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04.73.44.27.00

construction.clermont-ferrand@socotec.com

Plus d'informations sur  
[www.socotec.fr](http://www.socotec.fr)

# Vente et location

# BSIDiffusion

**Partenaire des collectivités  
et des entreprises de BTP depuis 20 ans**

**Spécialiste reconnu dans le domaine  
des blindages de fouille  
et des accessoires de manutention.**

Nous proposons une large gamme de produits  
et de services liés aux travaux de réseaux,

voies, coulage et sciage du béton:

Machines et consommables diamants

Obturbateurs de canalisation

Franchissement de tranchées

Protections de surfaces sensibles

Lasers et instruments de topographie

kits d'arrimage et élingues sur mesure

Mise en conformité d'accessoires de levage



**Siège social:**  
58, rue du Bourbonnais  
03500 BAYET  
Tél: 04 70 45 33 58

**Demandez votre tarif de location : [bsdiffusion@orange.fr](mailto:bsdiffusion@orange.fr)**

**[www.bsdiffusion-materielbtp.com](http://www.bsdiffusion-materielbtp.com)**

**Dépôt:**  
1 rue des Manzats  
63800 CURNON  
Tél: B. SCHOEN 06 14 01 14 37



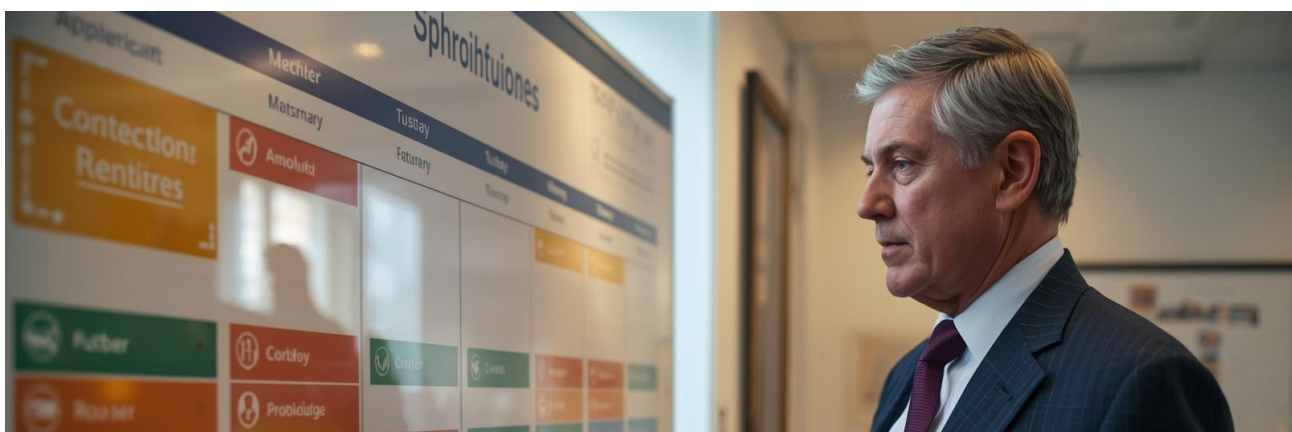
## 2026–2027 : quelques rendez-vous à ne pas manquer pour les nouvelles équipes

**Installation du conseil, premières délibérations structurantes, temps forts institutionnels, appels à projets : une chronologie indicative pour aider les nouvelles équipes à se repérer dans les premières années du mandat.**

Les premiers mois et premières années du mandat sont particulièrement denses. Sans prétendre à l'exhaustivité, cet agenda signale quelques rendez-vous importants à anticiper :

- Installation du conseil municipal : élection du maire et des adjoints, adoption du règlement intérieur, répartition des délégations.
- Construction du projet de mandat : séminaires d'équipe, échanges avec les services, premières décisions structurantes.
- Débat d'orientations budgétaires et vote du budget : définition de la trajectoire financière.
- Mise en place des instances intercommunales : désignations, pacte de gouvernance, participation aux projets de territoire.
- Lancement des premiers projets prioritaires : études, diagnostics, consultations.
- Participation aux appels à projets nationaux et régionaux : mobilité, transition écologique, revitalisation, santé, culture...
- Organisation d'un premier bilan public : un an après l'installation, moment de retour vers les habitants.

Chaque territoire aura ses propres échéances, mais cette trame offre un repère. L'essentiel est de ne pas subir le calendrier, mais d'en faire un outil de pilotage du mandat







Anticiper ces rendez-vous, c'est se donner les moyens de préparer les décisions, plutôt que de répondre dans l'urgence. C'est aussi installé, dès le début, un rythme de travail au service du projet de territoire.



## **Bureau de Coordination Arverne**

2 avenue Léonard de Vinci

**63000 CLERMONT-FERRAND**

Tél : **04 73 37 41 57** - Fax : 04 73 36 18 87

Mail : [arverne.coordi@orange.fr](mailto:arverne.coordi@orange.fr)

**MISSIONS D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION**

**MISSIONS DE COORDINATION SPS DE TOUS NIVEAUX**





## **Questions, témoignages, interpellations : la parole aux territoires**

**Élus, agents, partenaires, habitants : cette page rassemble des extraits de messages reçus au sujet du mandat municipal. Ils reflètent la diversité des attentes, des inquiétudes et des espoirs.**

“Ici, nous sommes une petite commune, mais nous portons de grands projets pour nos enfants. Comment faire entendre notre voix, défendre nos priorités et peser dans les arbitrages face aux grandes villes voisines ?” écrit une élue rurale.

“Agent depuis vingt ans, je vois les équipes s’épuiser, parfois même se décourager. Les attentes des usagers augmentent, les procédures se complexifient, mais les moyens ne suivent pas toujours. Comment préserver la qualité du service public sans sacrifier la santé des agents ni dégrader le climat de travail ?” s’interroge un cadre territorial.

“Je suis commerçant dans un centre-ville qui se transforme vite. J’ai besoin de comprendre la logique des projets, les étapes et les impacts sur l’activité. Surtout, j’aimerais être associé en amont, consulté réellement, pas seulement informé une fois les décisions prises”, témoigne un acteur économique.

“À chaque élection, on nous promet plus de participation et de transparence. Mais concrètement, comment être associés autrement que par des réunions où tout semble déjà décidé, et où l’on ne fait que valider ?” demande un habitant.

Ces voix, multiples et parfois discordantes, disent la complexité de la vie locale au quotidien. Elles rappellent que le mandat municipal se joue dans une relation permanente entre ceux qui décident, ceux qui mettent en œuvre et ceux qui vivent les décisions, avec leurs attentes, leurs contraintes et leurs urgences.



Nous continuerons, dans les prochains numéros, à relayer ces paroles venues des territoires. Elles sont un matériau précieux pour comprendre ce qui se joue réellement derrière les chiffres et les dispositifs.



**TRAVAUX PUBLICS  
CONCASSAGE  
DEMOLITION  
LOCATION  
MATÉRIELS TP  
TERRASSEMENT**



MATÉRIEL DE DÉMOLITION



TERRASSEMENT



CONCASSAGE



**06 18 52 46 87 - 04 73 53 98 34**

[www.rctploc.fr](http://www.rctploc.fr) - [rc.tp.loc@wanadoo.fr](mailto:rc.tp.loc@wanadoo.fr)

**Z.A.C. de Matussière - BP 135  
63308 THIERS cedex**



## Décider en responsabilité : ce que ce numéro propose de garder en tête

**Les élections municipales sont un moment de choix, mais aussi de promesse. Ce numéro spécial veut aider les élus à faire de leurs mandats des trajectoires utiles, réalistes et assumées.**

Au fil de ces pages, une idée s'impose : le mandat municipal est à la fois exigeant et précieux. Exigeant, parce qu'il confronte les élus à des contraintes fortes, à des attentes parfois contradictoires, à un contexte incertain. Précieux, parce qu'il est le lieu où l'action publique est la plus visible, la plus tangible, la plus proche de la vie quotidienne.

Les municipales 2026 seront l'occasion de redire ce qui fait la singularité de la commune : un espace de démocratie de proximité, de services concrets, de projets partagés. Elles seront aussi un moment de vérité sur la manière dont les collectivités entendent relever les défis de la transition, de la cohésion sociale et de la soutenabilité financière.

Ce numéro spécial ne prétend pas épuiser tous les sujets. Il propose des repères, des exemples, des outils, des questions à se poser. À chaque équipe, à chaque territoire, de s'en emparer, de les adapter, de les enrichir.

Au-delà du scrutin, l'essentiel commence : mettre en œuvre. Là se joue la confiance : dans les décisions prises, dans la manière de les prendre, dans la façon de les expliquer, de les ajuster, de les assumer.

**Puissent ces pages accompagner, modestement, les femmes et les hommes qui, en 2026, choisiront de consacrer une part de leur vie au service de leurs communes. Leur engagement est une chance pour la République. Leur réussite, une condition de la confiance dans l'avenir.**



UrbANISME

# Kanka 2 Family Kebab

23, avenue de la Margueride  
63000 CLERMONT-FERRAND

Tél: **09 83 72 21 98**



## Gros œuvre Maçonnerie Terrassement

23 avenue de la Margeride  
63000 Clermont-Ferrand

**Tél: 09 83 71 21 98**  
**06 99 93 47 47**

sezginsalih63@hotmail.fr

# POL AGRET

MENUISERIE ALUMINIUM  
MURS RIDEAUX VITRERIE  
SERRURERIE METALLERIE  
FERMETURES MOTORISEES  
CONSTRUCTIONS METALLIQUES



ZONE INDUSTRIELLE DU BREZET  
72 AVENUE JEAN MERMOZ  
63100 CLERMONT FERRAND  
**Tél.: 04 73 92 33 66**

Fax : 04 73 90 92 79  
contact@pol-agret.fr

*“ Depuis 1930, nos équipes interviennent auprès des collectivités locales ou territoriales ainsi qu’auprès de nombreuses entreprises – PME et grandes sociétés. Bâtiments neufs ou rénovation de l’existant, réalisations prestigieuses ou de technicité courante, accessibilité ou efficacité énergétique, Pol Agret met ses experts au service du développement du territoire auvergnat.”*



## Le climat, c'est maintenant : ce que les électeurs attendent d'un maire

Aux municipales, les électeurs jugent d'abord la capacité d'un maire à rendre la ville "vivable" : sécurité, fiscalité, propreté... et, de plus en plus, la gestion du climat par ses effets très concrets. L'enjeu n'est pas idéologique : il est opérationnel, budgétaire et mesurable.

Le paradoxe des municipales 2026 est simple : les priorités affichées par les citoyens pour leur prochain maire s'énoncent d'abord en termes de sécurité, de fiscalité locale, d'accès aux soins et de propreté. Et pourtant, derrière chacune de ces attentes se cache une composante environnementale devenue quotidienne : un centre-ville qui surchauffe et se vide l'été, des épisodes pluvieux qui saturent les réseaux, des bâtiments publics énergivores qui pèsent sur la facture communale, des déchets mal gérés qui dégradent l'espace public, une ressource en eau qui devient un sujet de tension locale.



Avant même les grands chantiers, ce sont les "gains rapides" et la clarté de la méthode qui font la différence électorale.





L'environnement municipal n'est donc pas un "grand discours". C'est une chaîne de décisions très concrètes : urbanisme, voirie, espaces verts, éclairage, bâtiments, restauration scolaire, achats publics, gestion de l'eau, propreté, mobilité. Et c'est précisément ce que les électeurs attendent avant de voter : de la méthode, des priorités, un calendrier, un financement, et des preuves de faisabilité.

Depuis 2025, la question de l'adaptation a pris un cadre national explicite : la publication du 3e Plan national d'adaptation au changement climatique. Pour une commune, ce cadre peut devenir un avantage électoral : il permet de traduire le climat en "plan d'actions local" avec des indicateurs simples (surfaces renaturées, écoles rafraîchies, économies d'énergie, kilomètres d'itinéraires sécurisés, réseaux d'eau pluviale désaturés, etc.).

Ce dossier propose un parti pris : traiter l'environnement comme une réponse aux attentes majeures des électeurs. Pas en promettant l'impossible, mais en montrant ce qui peut être décidé *avant le scrutin* : diagnostics rapides, arbitrages budgétaires, projets "prêts à lancer", dispositifs de financement et modalités de concertation.







## Rafrâchir la ville : renaturation, désimperméabilisation, ombrage

**Le confort thermique et la qualité de vie sont devenus des critères politiques. Une municipalité peut agir vite avec une logique : moins de surfaces minérales, plus d'ombre, plus d'eau, et des usages repensés.**

La première attente environnementale locale se résume souvent en une phrase : « qu'on puisse vivre dehors ». Les épisodes de chaleur rendent visibles, parfois brutalement, les inégalités urbaines : cours d'école sans ombre, places totalement minérales, arrêts de bus exposés, cheminements piétons dissuasifs, absence de points d'eau, et quartiers où la fraîcheur devient un privilège. Dans beaucoup de communes, l'urgence n'est pas seulement écologique : elle est sociale, sanitaire et liée au confort de vie.

La réponse municipale n'a pas besoin d'attendre un grand plan à dix ans pour produire des effets. Elle peut s'organiser dès le début du mandat en portefeuille de micro-projets, sélectionnés pour leur impact immédiat et leur coût maîtrisé : plantations et îlots d'ombre, désimperméabilisation de petites surfaces, revêtements plus clairs, ombrières sur les espaces d'attente, fontaines et brumisateurs ponctuels, ouverture d'espaces frais (bibliothèque, salle municipale) lors des pics, adaptation des horaires et des usages, protection des écoles et des aires de jeux en priorité. En combinant diagnostic rapide, ciblage des zones les plus exposées et suivi des résultats, la commune peut avancer par étapes, visible, mesurable, et immédiatement utile aux habitants.

**Rafrâchir, c'est d'abord requalifier quelques lieux symboliques : l'électeur voit, comprend et juge, car l'effet est immédiat et tangible.**



Trois leviers dominant. D'abord, renaturer : planter, mais surtout créer des sols vivants (désimperméabilisation, noues, fosses de plantation dimensionnées, choix d'essences adaptées). Ensuite, faire de l'ombre utile : ombrières, pergolas végétalisées, alignements, cours "oasis". Enfin, ramener l'eau en ville : gérer l'eau pluviale à la parcelle, ralentir le ruissellement, stocker, infiltrer.

Dans les bonnes pratiques présentées par des dispositifs spécialisés, on retrouve une logique commune : commencer par cartographier (îlots de chaleur, zones d'inondation, carences d'arbres), puis déployer par étapes, en priorisant les lieux où l'effet social est maximal : écoles, EHPAD, équipements sportifs, centre-ville commerçant, quartiers denses.

Côté méthode, une équipe municipale peut annoncer avant l'élection un "pack 100 jours" : (1) audit thermique simplifié, (2) 10 sites pilotes, (3) un protocole de concertation de quartier, (4) une charte de plantation et d'entretien, (5) un calendrier de travaux saisonnalisés. C'est lisible, vérifiable, et compatible avec des budgets contraints si l'on combine investissement et entretien.







## Énergie : baisser la facture communale sans baisser le service

**Quand l'énergie devient un sujet de pouvoir d'achat... la commune doit montrer l'exemple : bâtiments publics, éclairage, achats, pilotage, et rénovation**

L'énergie est un champ où l'environnement rejoint la gestion municipale la plus classique : dépenses de fonctionnement, investissements, maintenance, et qualité du service rendu. Les électeurs ne demandent pas une doctrine ; ils demandent que la commune ne « subisse » plus ses factures, qu'elle anticipe et qu'elle sécurise ses budgets. Dans ce domaine, la crédibilité se mesure vite : économies visibles, équipements mieux pilotés, et décisions compréhensibles.

L'axe gagnant consiste à combiner trois niveaux : d'abord la sobriété (réglages, horaires, usages, suivi fin), ensuite l'efficacité (travaux ciblés, rénovation, modernisation des équipements), enfin la production locale lorsque c'est pertinent (autoconsommation, toitures, partenariats). Ensemble, ces leviers permettent de réduire la dépense, de limiter les risques et d'inscrire l'action municipale dans une trajectoire tangible.



Concrètement, une commune peut commencer par un audit rapide des bâtiments les plus énergivores, installer des compteurs et un pilotage centralisé, puis programmer des opérations “à retour rapide” (LED, régulation, isolation ponctuelle).

En parallèle, elle sécurise ses achats (contrats, groupements, suivi des prix) et fixe un plan pluriannuel priorisé.





**Niveau 1 : pilotage.** Mesurer bâtiment par bâtiment (écoles, gymnases, mairie), installer des outils de suivi, corriger les dérives, former les agents, ajuster les consignes. Ce sont souvent des économies rapides, politiquement “propres” car elles ne dégradent pas le service.

**Niveau 2 : travaux ciblés.** Les rénovations lourdes coûtent cher et prennent du temps. Mais une commune peut planifier des gestes efficaces : isolation ponctuelle, régulation, remplacement d'équipements, LED, modernisation chaufferies, contrats de performance, mutualisation intercommunale.

**Niveau 3 : production et contractualisation.** Selon les contextes, chaleur renouvelable, autoconsommation collective, ou achats groupés. Ici, l'important est la méthode : études préalables, appels d'offres robustes, scénarios de risques.

Dans ce cadre, les dispositifs de soutien (comme le Fonds vert) permettent de construire un narratif crédible : “nous lançons X opérations, avec un montage financier sécurisé, et des indicateurs publics”. En période électorale, c'est un point clé : l'environnement cesse d'être un slogan et devient un plan de gestion.





## Mobilités du quotidien : sécurité, accessibilité, apaisement

**La mobilité locale structure la vie quotidienne : sécurité, temps gagné, accès aux services, cohabitation dans l'espace public. Pour les habitants, elle se juge sur des situations concrètes vécues chaque jour, plus que sur des plans et des discours.**

Une bonne politique municipale de mobilité se lit dans des scènes ordinaires : traverser une rue sans stress, accompagner un enfant à l'école, rejoindre un arrêt de bus accessible, circuler à vélo sans crainte, stationner sans conflit. Ces usages banals, répétés chaque jour, constituent le véritable baromètre de l'action publique locale. Ils révèlent aussi, très vite, la cohérence des choix : continuités piétonnes, cheminements lisibles, éclairage, signalisation, partage de la voirie.

Parce que la sécurité est la première attente, la mobilité doit être abordée comme une politique de sécurité routière et d'aménagement de l'espace public, et non comme une succession de projets techniques ou symboliques. La réduction des nuisances, l'amélioration de la qualité de l'air ou la transition écologique sont réelles, mais elles sont interprétées par les habitants à travers leur expérience immédiate : bruit, visibilité, lisibilité des déplacements, sentiment de protection. D'où l'intérêt d'actions rapides et visibles : apaiser certaines rues, sécuriser les abords d'école, clarifier les règles de stationnement et traiter les points noirs identifiés avec les riverains.

**La sécurité arrive en tête des priorités exprimées à l'égard du prochain maire (45 %).**

**Dans ce contexte, les politiques de mobilité sont d'abord perçues comme des politiques de protection des personnes, bien avant d'être des politiques environnementales.**



Les bonnes pratiques observées dans les territoires reposent sur une logique simple et progressive. D'abord, objectiver les problèmes : cartographier les points noirs, analyser les vitesses excessives, repérer les conflits d'usages, croiser les données d'accidents avec les remontées des habitants. Cette phase est indispensable pour éviter les décisions perçues comme arbitraires.

Ensuite, hiérarchiser les usages. Les itinéraires scolaires constituent souvent une entrée efficace, car ils concentrent des enjeux de sécurité, de temporalité et de sensibilité citoyenne. La marche doit être traitée comme un mode de déplacement à part entière : trottoirs continus, traversées lisibles, accessibilité universelle, confort d'usage. Ce socle permet ensuite de sécuriser les pratiques cyclables et les arrêts de transports collectifs.

L'erreur fréquente consiste à multiplier des aménagements visibles mais isolés. Or, pour les habitants, ce n'est pas la nouveauté qui compte, mais la continuité des parcours. Un itinéraire interrompu ou incohérent annule l'effet d'un aménagement pourtant bien conçu.







## L'Europe dans votre commune : ce que les électeurs ne voient pas... mais subissent ou gagnent

L'Europe n'est pas « loin ». Elle finance, co-règle et structure des politiques publiques qui touchent directement la vie quotidienne : rénovation des bâtiments, inclusion sociale, mobilités, innovation locale. Le véritable enjeu, à l'échelle municipale, est de rendre cette action concrète et compréhensible avant le vote.

Sur la période 2021–2027, la France bénéficie d'une enveloppe de 15,745 Md€ au titre de la politique de cohésion européenne, dont 9,070 Md€ au titre du FEDER (investissements, transition, innovation) et 6,675 Md€ via le FSE+ (emploi, inclusion, compétences).

Ces crédits se traduisent, très concrètement, par des opérations de rénovation énergétique, de mobilité, d'équipements publics, d'accompagnement des publics fragiles ou de montée en compétences. Pourtant, sur le terrain, ils restent souvent « invisibles » : ils financent des projets municipaux et intercommunaux sans être spontanément identifiés comme européens par les habitants, alors même qu'ils accélèrent des réalisations attendues.





En campagne municipale, l'Europe est encore trop souvent abordée comme un sujet lointain, réservé aux débats nationaux. C'est une erreur de lecture. Pour une commune, l'Europe constitue avant tout un ensemble de leviers concrets, mobilisables à travers les fonds de cohésion et leurs déclinaisons régionales. Derrière ces dispositifs se trouvent des projets très tangibles : rénovation d'équipements publics, actions sociales, politiques de formation, modernisation des services.

Le vrai problème n'est pas l'existence de ces moyens, mais leur manque de visibilité démocratique. Pour l'électeur, la question centrale reste : « *qu'est-ce que cela change ici ?* » D'où la nécessité, en période électorale, de traduire l'Europe en réalisations identifiables : une école rénovée, une maison France services renforcée, une politique d'inclusion, un tiers-lieu, une solution de mobilité ou un parcours de formation.

Deux messages politiques doivent alors être portés simultanément. D'une part, l'Europe finance et oriente : les fonds répondent à des priorités claires – transition écologique, innovation, cohésion sociale, proximité. D'autre part, les élus locaux ont une capacité d'influence réelle, via les régions, les autorités de gestion et les réseaux, pour défendre les intérêts de leur territoire et arbitrer les projets.







## Une Europe plus proche des citoyens : villes, quartiers, innovation transférable

**Les financements européens soutiennent moins les seuls équipements et davantage des stratégies territoriales intégrées, à l'échelle des quartiers et des usages. Pour les communes, il faut prouver l'impact sur les habitants, la cohérence écologique et sociale, et la mobilisation des partenaires.**

Les financements européens ne se limitent plus à soutenir des équipements : ils privilégient désormais des démarches territoriales intégrées, pensées à l'échelle des quartiers et des usages du quotidien. Pour les communes, l'enjeu est clair : transformer un projet en stratégie globale, prouver son impact concret sur les habitants, et montrer sa cohérence avec la transition écologique et la cohésion sociale, en mobilisant des partenaires autour d'une même vision.



**Une Europe plus proche des citoyens » constitue l'un des objectifs stratégiques de la politique de cohésion 2021-2027. Il est financé par le FEDER et vise à renforcer le développement territorial intégré, durable et porté localement.**





Depuis la programmation 2021–2027, l'Union européenne affiche clairement sa volonté de rapprocher l'action européenne des citoyens. Cette orientation se traduit par un soutien renforcé aux stratégies de développement territorial intégré, pensées à l'échelle pertinente : quartier, centre-bourg, ville moyenne ou bassin de vie. Pour une commune, cela implique de dépasser la logique du projet isolé pour inscrire chaque action dans une vision d'ensemble.

Cette évolution modifie la manière dont les projets sont évalués et financés. Il ne s'agit plus uniquement de démontrer la nécessité d'un investissement, mais de prouver la cohérence d'une stratégie territoriale : articulation entre habitat, mobilités, services de proximité, espaces publics, transition écologique et inclusion sociale. La valeur ajoutée du projet réside autant dans sa conception globale que dans son résultat immédiat.

Dans ce prolongement, l'Initiative urbaine européenne soutient des stratégies urbaines durables et des solutions innovantes conçues pour être transférables. Cette logique incite les exécutifs locaux à raisonner en « systèmes » plutôt qu'en actions ponctuelles, en cherchant des solutions reproductibles et adaptables à d'autres territoires confrontés à des problématiques similaires.

À l'approche d'une élection municipale, l'angle éditorial le plus lisible consiste à montrer ce que l'Europe finance lorsque la commune pense globalement. En reliant clairement stratégie européenne et effets concrets sur le cadre de vie, les élus peuvent expliquer l'Europe sans abstraction, à partir de projets visibles et compréhensibles par les habitants.





## Défendre les intérêts des territoires, le Comité européen des régions

**Les collectivités ne sont pas de simples exécutantes des politiques européennes. Une instance dédiée, intégrée à l'UE, représente les intérêts locaux et régionaux et permet aux territoires d'intervenir en amont des décisions impactant directement les communes.**

À travers cette instance, les élus locaux et régionaux disposent d'un canal officiel pour faire entendre la voix des territoires : ils peuvent formuler des avis argumentés, proposer des amendements, signaler des effets indésirables et alerter les institutions européennes sur les réalités concrètes du terrain. Ce rôle consultatif, même s'il ne se traduit pas par un vote décisionnel, pèse néanmoins sur la fabrique de la norme : il nourrit les débats, influence la rédaction des textes et peut conduire à des ajustements avant l'adoption des directives et règlements.

En pratique, cette contribution permet de rapprocher les politiques européennes des contraintes opérationnelles des communes : capacités humaines et financières, délais de mise en œuvre, articulation avec les compétences intercommunales, ou encore diversité des situations entre zones urbaines, périurbaines et rurales. Elle favorise une meilleure prise en compte des enjeux locaux, qu'il s'agisse d'aménagement, d'environnement, de cohésion sociale, de mobilités, de services publics de proximité ou de développement économique, afin que les objectifs européens soient atteignables et applicables sur le terrain.

**Le Comité européen des régions est une assemblée consultative de l'Union européenne représentant les autorités locales et régionales. Il rend des avis sur les projets de textes européens ayant un impact territorial, notamment en matière de cohésion, de transports, d'environnement, de numérique et de politiques sociales.**



Lorsque l'on entend que « Bruxelles décide », une dimension essentielle du processus européen est souvent ignorée. Les collectivités territoriales disposent d'une représentation institutionnelle reconnue, inscrite dans les traités, leur permettant d'intervenir avant l'adoption de nombreuses politiques européennes. Le Comité européen des régions est consulté dès qu'un texte touche directement aux compétences ou responsabilités locales.

Cette instance aide à intégrer la réalité territoriale. Les avis qu'elle adopte alertent sur les effets concrets des normes européennes, proposent des ajustements et rappellent des principes comme la subsidiarité ou la proportionnalité. Même non contraignants juridiquement, ces avis influencent les travaux de la Commission, du Parlement et du Conseil.

Pour un dossier municipal, l'intérêt éditorial est clair : expliquer comment les normes se construisent en associant les territoires ; montrer que des élus français y siègent, issus des communes, intercommunalités ou régions ; et illustrer des thèmes concrets : fonds de cohésion, mobilités, transition écologique, numérique, inclusion sociale.

Ce travail est complété par l'action d'organisations représentatives, comme l'Association des maires de France, qui relaient les préoccupations des communes auprès des institutions européennes. L'enjeu est de rappeler que les politiques européennes se traduisent localement et que leur efficacité dépend de leur adéquation avec le terrain.





# Galerías Lafayette

GALERIESLAFAYETTE.COM

La destination  
mode

GALERIES LAFAYETTE CLERMONT-FERRAND

25 PLACE DE JAUDE - TÉL.: 04 73 93 82 55

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 19H30 ET LE SAMEDI JUSQU'À 20H